



**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2007**

(comptes audités)

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE

Bilan consolidé	1
Compte de résultat consolidé	3
Evolution des capitaux propres	4
Tableau des flux de trésorerie	6

PRINCIPES COMPTABLES , EVOLUTION DU PERIMETRE, JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES ASSOCIES

Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés	7
Note 2	Evolution du périmètre de consolidation et Regroupements d'entreprises	32
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	35
Note 4	Gestion des risques associés aux instruments financiers	41

NOTES ANNEXES SUR LE BILAN CONSOLIDE

Note 5	Caisse et banques centrales	63
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	64
Note 7	Instruments dérivés de couverture	66
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente	67
Note 9	Actifs et passifs non courants destinés à être cédés	68
Note 10	Prêts et créances sur les établissements de crédit	69
Note 11	Prêts et créances sur la clientèle	70
Note 12	Opérations de location financement et assimilées	71
Note 13	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	72
Note 14	Créances et dettes d'impôts	73
Note 15	Autres actifs	74
Note 16	Immobilisations corporelles et incorporelles	75
Note 17	Ecarts d'acquisition par pôle et sous-pôle	76
Note 18	Dettes envers les établissements de crédit	77
Note 19	Dettes envers la clientèle	78
Note 20	Dettes représentées par un titre	79
Note 21	Autres passifs	80
Note 22	Comptes et plans d'épargne – logement	81
Note 23	Provisions et dépréciations	82
Note 24	Avantages au personnel	83
Note 25	Dettes subordonnées	86
Note 26	Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel	87
Note 27	Engagements	88
Note 28	Actifs remis et reçus en garantie	90
Note 29	Echéances des emplois et des ressources par durée restant à courir	91
Note 30	Opérations en devises	92
Note 31	Activités d'assurance	93

NOTES ANNEXES SUR LE RESULTAT CONSOLIDE

Note 32	Produits et charges d'intérêts	95
Note 33	Produits et charges de commissions	97
Note 34	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	98
Note 35	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	99
Note 36	Produits et charges des autres activités	100
Note 37	Frais de personnel	101
Note 38	Plans d'avantages en actions	102
Note 39	Coût du risque	104
Note 40	Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	105
Note 41	Impôts sur les bénéfices	106
Note 42	Résultat par action	107

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES, PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET INFORMATION SECTORIELLE

Note 43	Transactions avec les parties liées	108
Note 44	Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation	110
Note 45	Information sectorielle	114

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Note 46	Événements postérieurs à la clôture	118
---------	-------------------------------------	-----

BILAN CONSOLIDE

Actif

(En M EUR)		IFRS	
		31.12.2007	31.12.2006
Caisse, Banques centrales	Note 5	11 302	9 358
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	489 959	453 207
Instruments dérivés de couverture	Note 7	3 709	3 668
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	87 808	78 754
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 9	14 229	34
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 10	73 065	68 157
Prêts et créances sur la clientèle	Note 11	305 173	263 547
Opérations de location financement et assimilées	Note 12	27 038	25 027
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(202)	(20)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 13	1 624	1 459
Actifs d'impôts	Note 14	3 933	1 503
Autres actifs	Note 15	35 000	34 514
Participations dans les entreprises mises en équivalence		747	646
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 16	13 186	12 072
Ecarts d'acquisition	Note 17	5 191	4 915
Total		1 071 762	956 841

Passif

(En M EUR)		IFRS	
		31.12.2007	31.12.2006
Banques centrales		3 004	4 183
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	340 751	298 693
Instruments dérivés de couverture	Note 7	3 858	2 826
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 9	15 080	-
Dettes envers les établissements de crédit	Note 18	131 877	129 835
Dettes envers la clientèle	Note 19	270 662	267 397
Dettes représentées par un titre	Note 20	138 069	100 372
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(337)	143
Passif d'impôts	Note 14	2 400	1 959
Autres passifs	Note 21	46 052	39 326
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 31	68 928	64 583
Provisions	Note 23 Note 40	8 684	2 579
Dettes subordonnées	Note 25	11 459	11 513
Total dettes		1 040 487	923 409
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital souscrit		583	577
Instruments de capitaux propres et réserves liées		7 514	6 294
Réserves consolidées		17 551	14 773
Résultat de l'exercice		947	5 221
Sous total		26 595	26 865
Gains ou pertes latents ou différés		646	2 189
Sous total Capitaux propres part du Groupe		27 241	29 054
Intérêts minoritaires		4 034	4 378
Total capitaux propres		31 275	33 432
Total		1 071 762	956 841

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En M EUR)		IFRS	IFRS
		31.12.2007	31.12.2006
Intérêts et produits assimilés	Note 32	38 093	30 056
Intérêts et charges assimilées	Note 32	(35 591)	(26 944)
Dividendes sur titres à revenu variable		400	293
Commissions (produits)	Note 33	10 745	9 242
Commissions (charges)	Note 33	(3 217)	(2 389)
Résultat net des opérations financières		10 252	10 984
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 34	9 307	10 360
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	Note 35	945	624
Produits des autres activités	Note 36	16 084	16 763
Charges des autres activités	Note 36	(14 843)	(15 588)
Produit net bancaire		21 923	22 417
Frais de personnel	Note 37	(8 172)	(8 350)
Autres frais administratifs		(5 348)	(4 635)
Dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(785)	(718)
Résultat brut d'exploitation		7 618	8 714
Coût du risque	Note 39	(905)	(679)
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées		6 713	8 035
Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	Note 40	(4 911)	
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées		1 802	8 035
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		44	18
Gains ou pertes nets sur autres actifs		40	43
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		-	(18)
Résultat avant impôt		1 886	8 078
Impôts sur les bénéfices	Note 41	(282)	(2 293)
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 604	5 785
Intérêts minoritaires		657	564
Résultat net part du Groupe		947	5 221
Résultat par action	Note 42	1,98	12,33
Résultat dilué par action	Note 42	1,96	12,16

A titre indicatif, le résultat par action et le résultat dilué par action, retraités de la perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées d'un montant de 3 221 M EUR après impôt, sont présentés ci-après :

Résultat par action hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	Note 42	9,37	12,33
Résultat dilué par action hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	Note 42	9,25	12,16

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers				Capitaux propres part du Groupe	Intérêts Minoritaires (5)	Gains/ pertes latents ou différés part des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus		Réserves de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt					
(En M EUR)													
Capitaux propres au 31 décembre 2005	543	5 244	(1 435)	16 544	429	1 916	67	(265)	23 043	3 911	246	4 157	27 200
Augmentation de capital	34	2 791							2 825				2 825
Elimination des titres auto-détenus			(425)	217					(208)				(208)
Emissions d'instruments de capitaux propres				22					22				22
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		119							119				119
Distribution 2006				(1 966)					(1 966)	(415)		(415)	(2 381)
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				(44)					(44)	106		106	62
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	34	2 910	(425)	(1 771)	-	-	-	-	748	(309)	-	(309)	439
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres						830	(39)	(14)	777		53	53	830
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat						(392)	-	37	(355)		(7)	(7)	(362)
Résultat 2006				5 221					5 221	564		564	5 785
Sous-total	-	-	-	5 221	-	438	(39)	23	5 643	564	46	610	6 253
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence						1			1				1
Ecarts de conversion et autres variations					(381)				(381)		(80)	(80)	(461)
Sous-total	-	-	-	-	(381)	1	-	-	(380)	-	(80)	(80)	(460)
Capitaux propres au 31 décembre 2006	577	8 154	(1 860)	19 994	48	2 355	28	(242)	29 054	4 166	212	4 378	33 432
Augmentation de capital (1)	6	530							536				536
Elimination des titres auto-détenus (2)			(1 604)	46					(1 558)				(1 558)
Emissions d'instruments de capitaux propres (3)		2 081		44					2 125				2 125
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions (4)		213							213				213
Distribution 2007				(2 397)					(2 397)	(299)		(299)	(2 696)
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires (6) (7)				(127)					(127)	(599)		(599)	(726)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	6	2 824	(1 604)	(2 434)	-	-	-	-	(1 208)	(898)	-	(898)	(2 106)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres						(214)	73		(141)		(15)	(15)	(156)
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat						(941)			(941)		(12)	(12)	(953)
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat								90	90				90
Résultat 2007				947					947	657		657	1 604
Sous-total	-	-	-	947	-	(1 155)	73	90	(45)	657	(27)	630	585
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence													
Ecarts de conversion et autres variations (8)				(9)	(551)				(560)		(76)	(76)	(636)
Sous-total	-	-	-	(9)	(551)	-	-	-	(560)	-	(76)	(76)	(636)
Capitaux propres au 31 décembre 2007	583	10 978	(3 464)	18 498	(503)	1 200	101	(152)	27 241	3 925	109	4 034	31 275

(1) Au 31 décembre 2007, le capital de la Société Générale entièrement libéré s'élève à 583 228 241,25 EUR et se compose de 466 582 593 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

La Société Générale a procédé au cours de l'année 2007 à des augmentations de capital pour 6,4 M EUR, assorties de primes d'émission de 530 M EUR :

. 5,7 M EUR souscrits par les salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise avec une prime d'émission de 493 M EUR,

. 0,7 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le conseil d'administration, assorties d'une prime d'émission de 37 M EUR,

(2) Au 31 décembre 2007, les 37 790 738 actions détenues par les sociétés du groupe, à des fins d'auto-contrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 8,10% du capital de la Société Générale.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés est de 3 464 M EUR, dont 798 M EUR au titre des activités de transaction.

L'évolution de l'autocontrôle sur 2007 s'analyse comme suit :

en M EUR	Activités de Transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
Achats nets de cessions	(449)	(1 155)	(1 604)
	(449)	(1 155)	(1 604)
Plus values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les fonds propres	(4)	(4)	(8)
Dividendes attachés et éliminés des résultats consolidés	7	47	54
	3	43	46

(3) Le Groupe a émis en mars 2007 un TSDI de 350 M GBP, en avril 2007 deux TSS de respectivement 1 100 M USD et 200 M USD et en décembre un TSS de 600 M EUR, classés en capitaux propres compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération.

Les mouvements relatifs aux emprunts super subordonnés et aux TSDI sont détaillés ci-dessous :

en M EUR	TSS	TSDI	Total
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	29	15	44
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne distribution 2007)	69	20	89

(4) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres pour 2007 est de 213 M EUR : 68 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre des plans d'options d'achat ou de souscriptions d'actions, 56 M EUR dans le cadre d'un Plan d'attribution gratuite d'actions, et 89 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié.

(5) En 1997, la Société Générale a réalisé aux Etats-Unis, par l'intermédiaire de sa filiale SocGen Real Estate Company llc, une émission de 800 M USD d'actions de préférence. Ces actions de préférence ont été remboursées au cours du quatrième trimestre 2007.

En 2000, la Société Générale a renouvelé l'opération en réalisant, par l'intermédiaire de sa filiale SG Capital Trust, une émission de 500 M EUR et en 2001 avec SG Americas pour un montant de 425 M USD.

En 2003, une nouvelle émission de 650 M EUR d'actions de préférence a été réalisée aux Etats-Unis par l'intermédiaire de SG Capital Trust III.

Au 31 décembre 2007, le montant des actions de préférence est de 1 439 M EUR.

(6) Conformément aux principes comptables indiqués dans la note 1, les transactions relatives à des intérêts minoritaires sont traitées comptablement comme des opérations de capitaux propres. En application de ce principe :

- les plus ou moins values réalisées lors de cessions de filiales consolidées en intégration globale qui n'entraînent pas une perte de contrôle exclusif sont enregistrées en capitaux propres,

- les écarts d'acquisition complémentaires liés aux engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale et aux rachats d'intérêts minoritaires postérieurs à la prise de contrôle exclusif sont enregistrés en capitaux propres.

Au bilan, le résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe est affecté aux réserves, part du Groupe.

Détail des impacts au 31 décembre 2007 :

Annulation plus-value de cession	-
Rachats de Minoritaires ne faisant pas l'objet d'une option de vente	(2)
Transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires minoritaires	(153)
Résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe affecté aux réserves, part du groupe	28
Total	(127)

(7) Les -599 M EUR de mouvements relatifs à 2007 enregistrés dans les réserves des intérêts minoritaires sont dûs, à hauteur de :

-587 M EUR au remboursement des actions de préférence émises par SocGen Real Estate Company llc.

-83 M EUR aux variations de périmètre de la période dont -46 M EUR liés à la déconsolidation de SocGen Real Estate Company llc.

-28 M EUR au reclassement du résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres, des réserves des minoritaires aux réserves parts du groupe.

+100 M EUR à l'augmentation de capital de la General Bank of Greece.

(8) La variation sur 2007 de l'écart de conversion en part du groupe s'élève à -551 M EUR. Cette variation est principalement liée à :

- l'appréciation de l'euro par rapport au dollar US pour -393 M EUR, à la livre Sterling pour -113 M EUR, au Leu pour -30 M EUR, à la livre égyptienne pour -29 M EUR, au yen japonais pour -20 M EUR et à l'appréciation de la couronne tchèque par rapport à l'euro pour 35 M EUR.

La variation de l'écart de conversion en part Hors Groupe s'élève à -76 M EUR.

Elle s'explique principalement par l'impact de la variation de l'euro par rapport au dollar US sur le montant des actions de préférence émises en USD pour -54 M EUR et par rapport au Leu pour -25 M EUR.

Tableau des flux de trésorerie

	IFRS 31.12.2007	IFRS 31.12.2006
<i>(en M EUR)</i>		
FLUX DE TRESORERIE NET DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Bénéfice net après impôt (I)	1 604	5 785
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 383	2 138
Dotations nettes aux provisions (essentiellement provisions techniques d'assurance)	5 120	7 885
Dotation aux provisions sur perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées ⁽¹⁾	6 382	
Quote part de bénéfice (perte) du groupe dans les sociétés mises en équivalence	(44)	(18)
Impôts différés	(2 219)	194
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	(954)	(494)
Variation des produits constatés d'avance	(338)	274
Variation des charges constatées d'avance	181	(361)
Variation des produits courus non encaissés	(575)	(668)
Variation des charges courues non décaissées	90	509
Autres mouvements	1 457	2 986
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	11 483	12 445
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽²⁾ (III)	(9 307)	(10 360)
Opérations interbancaires	(457)	1 844
Opérations avec la clientèle	(35 792)	8 555
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	44 573	(10 267)
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	(996)	(165)
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)	7 328	(33)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A) = (I) + (II) + (III) + (IV)	11 108	7 837
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	438	(1 284)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(3 546)	(3 511)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	(3 108)	(4 795)
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	(2 182)	236
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	6	(170)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)	(2 176)	66
FLUX NET DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A) + (B) + (C)	5 824	3 108
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	5 175	3 409
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	3 689	2 347
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice ⁽³⁾		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	8 320	5 175
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	6 368	3 689
VARIATION DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE ⁽¹⁾	5 824	3 108

⁽¹⁾ La provision de 6 382 M EUR sur la perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées, réalisée entre le 21 et le 23 janvier 2008, n'est pas incluse dans la variation de trésorerie 2007.

⁽²⁾ Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

⁽³⁾ Dont 83 M EUR de trésorerie relative aux sociétés acquises en 2007.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 20 février 2008.

Note 1

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 7 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2007.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Le Groupe a mis à jour les 19 et 20 janvier 2008 des activités non-autorisées et dissimulées d'une ampleur exceptionnelle portant sur des prises de positions directionnelles réalisées principalement courant 2007 et début 2008 par un trader en charge d'activités de marché sur des instruments dérivés « plain vanilla » sur indices boursiers européens. L'identification et l'analyse de ces positions, les 19 et 20 janvier 2008, ont conduit le Groupe à les clôturer dans les meilleurs délais dans le respect de l'intégrité des marchés.

Pour l'information de ses actionnaires et du public, le Groupe a estimé que l'application des dispositions des normes IAS 10 *Evénements postérieurs à la date de clôture* et IAS 39 *Instruments financiers, comptabilisation et évaluation* pour le traitement comptable des opérations relatives à ces activités non autorisées et à leur déboucement était contraire à l'objectif des états financiers décrit dans le *Cadre* des normes IFRS. Le Groupe a considéré que pour parvenir à la présentation d'une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2007, il était plus approprié de constater dans le résultat consolidé de l'exercice 2007, en l'isolant, l'intégralité des conséquences financières des opérations conclues dans le cadre de ces activités non-autorisées. A cet effet, et conformément aux paragraphes 17 et 18 de la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*, le Groupe a décidé de s'écarter des dispositions des normes IAS 10 *Evénements postérieurs à la date de clôture* et IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* en comptabilisant dans le résultat consolidé de l'exercice 2007 une provision pour le coût total d'arrêt des activités non-autorisées. Ce traitement a été présenté aux autorités de supervision bancaire (Secrétariat Général de la Commission bancaire) et de marché (Autorité des Marchés Financiers) afin d'en valider la compatibilité avec le cadre réglementaire. Les incidences du traitement comptable ainsi appliqué sont présentées dans la note 40.

Les comptes consolidés sont présentés en Euros.

Normes IFRS et interprétations IFRIC appliquées par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2007

IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir »

L'Union européenne a adopté la norme IFRS 7 le 11 janvier 2006. Cette norme applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 est consacrée exclusivement à l'information financière et ne change en rien l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers. Elle remplace, en les reprenant, les dispositions des normes IAS 30 « Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » relatives aux informations à fournir au titre des instruments financiers et requiert la présentation de nouvelles informations quantitatives et qualitatives notamment sur le risque de crédit. Son application par le Groupe au 1^{er} janvier 2007 n'a donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

Informations sur le capital

En complément de la norme IFRS 7, l'Union européenne a adopté le 11 janvier 2006 un amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 qui requiert des informations complémentaires quantitatives et qualitatives sur le capital du Groupe. Cet amendement ne portant que sur l'information financière, son application par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2007 n'a donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

Deux interprétations émises par l'IFRIC et adoptées par l'Union européenne ont par ailleurs été appliquées de façon rétrospective par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2007.

IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciations »

Cette interprétation, publiée par l'IASB le 20 juillet 2006 et adoptée par l'Union européenne le 1^{er} juin 2007, précise que les dispositions des normes IAS 36 « Dépréciation d'actifs » et IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et Evaluation » prévalent sur celles de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » pour les dépréciations relatives d'une part aux écarts d'acquisition et d'autre part aux instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente. Le Groupe n'ayant pas, au cours des exercices précédents, effectué durant des périodes intermédiaires des reprises de dépréciations liées aux écarts d'acquisition ou aux instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente, l'application de cette interprétation n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

IFRIC 11 « IFRS 2 - Transactions intragroupe et transactions faisant intervenir des actions propres »

Cette interprétation de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », publiée par l'IASB le 2 novembre 2006 et adoptée par l'Union européenne le 1^{er} juin 2007, précise le traitement comptable, dans les états financiers individuels ou séparés de chaque entité d'un groupe qui reçoit les services des bénéficiaires, des transactions de paiements fondés sur des actions qui font intervenir deux ou plusieurs entités d'un même groupe (société mère ou autre entité d'un même groupe). S'agissant toutefois d'une précision relative aux états financiers individuels ou séparés d'une entité du groupe qui ne modifie pas le traitement comptable au niveau du Groupe, l'application anticipée de cette interprétation n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2006 et en 2007.

Recours à des estimations

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions. Les estimations les plus importantes sont indiquées dans la note 3, avec notamment une description des méthodes de valorisation des instruments financiers évalués à l'aide de techniques de valorisation non basées sur des données de marché. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

1 Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le Groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du Groupe Société Générale.

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Société Générale intégrant les succursales à l'étranger et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

Cas particuliers des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités ad hoc ») sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité ad hoc sont les suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités ad hoc contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités ad hoc qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en *Dettes*.

Conversion des comptes des entités étrangères

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés - Écart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises, ainsi que les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Ecarts d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *réserves consolidées part du groupe*. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de l'(des) unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future des entités.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière

exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique « *Autres passifs* ».

- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux intérêts minoritaires. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des *réserves consolidées, part du Groupe*.
- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont intégralement comptabilisées dans les *réserves consolidées, part du Groupe*,
- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des intérêts minoritaires et des réserves consolidées, part du Groupe.
- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux intérêts minoritaires faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique « *Intérêts minoritaires* » au compte de résultat consolidé.

Information sectorielle

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux, la répartition par métier constituant le niveau primaire et la répartition géographique le niveau secondaire.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous pôle d'activité les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous pôle à l'exception du pôle Gestion Propre incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous pôle est réaffectée au pôle Gestion Propre. Les transactions entre les différents sous pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Le Groupe est géré en cinq pôles d'activité :

- Réseaux France qui couvre la banque de détail en France (réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord),
- Réseaux Etranger qui regroupe les banques de détail à l'étranger (BHFME) ,
- Services Financiers (DSFS) qui regroupe les Sociétés de Financements Spécialisés aux entreprises (financement des ventes, les activités de location, les financements des particuliers et les activités d'assurance vie et dommages),
- la Gestion d'actifs et Services aux investisseurs (GIMS) comprenant la Gestion Mobilière, la Gestion Privée et Boursorama et le métier titres (GSSI) incluant les activités exercées par Fimat ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale,
- la Banque de financement et d'investissement (SGCIB) regroupant, d'une part, la Banque de financement et Taux (financements structurés, activités de taux, change et trésorerie, financement et trading sur matières premières, banque commerciale) et, d'autre part, les activités Actions et Conseils.

A ces cinq pôles d'activité s'ajoute la Gestion propre qui représente notamment la fonction centrale financière du Groupe vis-à-vis des branches.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au Groupe. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activité est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activité. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté à la Gestion propre.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Opérations en devises

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en Euros (monnaie fonctionnelle du Groupe) au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti en Euro en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation. Ces valorisations sont ajustées, le cas échéant, pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et des risques de modèles dans le cas des produits complexes.

Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit, sauf à maturité ou lors de cessions éventuelles avant terme pour certains produits compte tenu de leur complexité. Dans le cas de produits émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix du produit. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée alors en résultat.

Actifs et passifs financiers

Les achats et les ventes d'actifs financiers non-dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

Prêts et créances

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêt et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 telle que définie dans l'amendement publié en juin 2005. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de financement et d'investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférent. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de comptes, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenu et maturité fixes, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes,

ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non-dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date d'arrêt. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains ou pertes latents ou différés*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédits*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux

dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistrée dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couvert, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises dans des filiales

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net sont inscrites dans les capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes,
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci avant.

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un «événement générateur de pertes») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *Coût du risque* au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que

le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de scénarii de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études ad hoc. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en *Coût du risque* une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Actifs financiers disponibles à la vente

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, la nécessité de constater une dépréciation durable est analysée dès lors que le cours moyen sur 12 mois accuse une baisse significative (plus de 20%) par rapport au coût d'acquisition du titre et que cette baisse reste effective à la date de clôture.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, une analyse qualitative de leur dépréciation durable est effectuée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulés *Gains ou pertes latents ou différés* et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilés* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du

baillieur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les immobilisations issues d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont classés en Immeubles de placement. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles*. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	30 ans
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
Plomberie, canalisations		
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêt. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unités génératrices de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles*, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont classés au sein du *Produit net bancaire* dans la rubrique *Produits des autres activités*.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Engagements de financement

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

Garanties financières données

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non-dérivés, pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulée de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et n'intégrant pas des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts ainsi que les

actions émises par une filiale du Groupe dans le cadre du financement de son activité de crédit-bail immobilier sont qualifiés d'instruments de dettes.

Ces titres subordonnés à durée indéterminée sont alors classés en *Dettes subordonnées*.

A contrario, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Le 27 mars 2007, le Groupe a émis pour 350 MGBP de Titres subordonnés à durée indéterminée classés en *Instruments de capitaux propres et réserves liées*. La rémunération de ces titres a été fixée à 5,75 % par an, puis à compter du 27 mars 2012, à Libor GBP 3 mois + 1,1% par an

Actions de préférence

Au cours du deuxième semestre 1997, 800 M USD d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale. Ces actions dénuées de droit de vote sont assorties d'une rémunération non cumulative de 7,64 % de leur nominal, payable semestriellement sur décision du Conseil d'Administration de la filiale. Elles ont été remboursées au cours de l'exercice 2007.

Au cours du premier semestre 2000, 500 M EUR d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale (rémunération non cumulative de 7,875 % payable annuellement) avec une clause de « step-up » au bout de dix ans.

Au cours du quatrième trimestre 2001, 425 M USD d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100% par la Société Générale, avec clause de « step up » au bout de dix ans. Ces actions sont assorties d'une rémunération non cumulative payable trimestriellement (335 M USD rémunérés au taux fixe de 6,302 % et 90 M USD rémunérés au taux variable de Libor + 0,92).

Au cours du quatrième trimestre 2003, 650 M EUR d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par le Groupe Société Générale (rémunération non cumulative de 5,419 % payable annuellement) avec une clause de « step-up » au bout de dix ans.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par le Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres et sont présentées parmi les *Intérêts minoritaires*. Les rémunérations versées aux porteurs de ces dernières sont inscrites en intérêts minoritaires au compte de résultat.

Titres super subordonnés à durée indéterminée

En janvier 2005, le Groupe a émis pour un montant d'un milliard d'euros des Titres super subordonnés ayant une maturité indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de dix ans à 4,196 % par an, puis, pour les périodes postérieures à 2015, à Euribor 3 mois + 1,53% par an.

Le 5 avril 2007, le Groupe a émis des titres super subordonnés à durée indéterminée pour respectivement:

- 200 MUSD rémunérés à Libor USD 3 mois + 0.75% par an, puis à compter du 5 avril 2017 à Libor USD 3 mois + 1.75% par an,
- et 1 100 MUSD rémunérés à 5.922% par an, puis à compter du 5 avril 2017 à Libor USD 3 mois + 1.75% par an,

Le 19 décembre 2007, le Groupe a émis pour 600 MEUR de titres super subordonnés à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée à 6,999 % par an, puis, à compter de 2018 à Euribor 3 mois + 3,35% par an.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

Actions propres

Les actions Société Générale détenues par le Groupe et les actions de filiales contrôlées de façon exclusive par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ainsi que les actions de filiales contrôlées par le Groupe de façon exclusive et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont inscrits lors de leur enregistrement initial parmi les capitaux propres. Les primes payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en *capitaux propres*, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif, qui est le taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendues.

Produits nets de commissions sur prestations de services

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions - Prestation de services et autres*.

Dans le cadre des opérations de syndication, les commissions de prise ferme et de participation relatives à la fraction de financement placée sont prises en résultat à la fin de la période de syndication dès lors que le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du

Groupe est comparable à celui revenant aux autres participants. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération. Ces commissions sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Produits de commissions - Opérations sur marchés primaires*.

Frais de personnel

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraites des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés ».

Avantages du personnel

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies,
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus)
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut),
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés,
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Paiement sur base d'actions Société Générale ou actions émises par des entités consolidées

Les paiements en actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres,
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Rémunérations du personnel* selon les modalités décrites ci-après.

Le plan mondial d'actionnariat salarié

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique dans le cadre du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement et abondement*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

Autres paiements basés sur des actions

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer via ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la juste valeur de ces options, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique *Instruments de capitaux propres et réserves liées* en capitaux propres. A chaque date d'arrêté, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (options d'achat d'actions sur sociétés non cotées et rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur de ces options est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement.

Coût du risque

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* se limite aux dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Impôts sur le résultat

Impôts courants

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % ; depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1.66%. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôt sur les bénéfices* du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique *Charge fiscale* différée ou en capitaux propres selon le principe de symétrie. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2007 et au-delà, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les

résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 1,72% compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation.

Activités d'assurance

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de support à ces contrats. Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non-acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

Les dérivés incorporés qui ne seraient pas valorisés dans les provisions techniques sont comptabilisés séparément.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 4, un test d'adéquation des passifs est effectué sur une base semestrielle.

3 Présentation des états financiers

Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par le Conseil National de la Comptabilité

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par la recommandation de l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, n° 2004 R 03 du 27 octobre 2004.

Afin de fournir une information plus pertinente pour la compréhension de la performance financière du Groupe en 2007, la perte nette globale avant impôt liée aux clôtures des positions directionnelles prises dans le cadre des activités de marché non-autorisées et dissimulées mises à jour les 19 et 20 janvier 2008 est présentée dans une rubrique supplémentaire du compte de résultat consolidé intitulée « Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées ».

Règle de compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe inscrit au bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- ils sont conclus avec la même entité juridique,
- ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations,
- ils sont conclus dans le cadre d'un contrat cadre prévoyant un droit permanent et opposable aux tiers à compenser les sommes dues le même jour,
- ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des montants d'espèces associés.

Le Groupe inscrit également au bilan le montant net de la juste valeur des options sur indices, négociées sur un marché organisé, ayant comme sous-jacents des actions au sein d'une même entité juridique qui respectent les conditions suivantes :

- le marché sur lequel elles sont traitées oblige un règlement en net,
- elles sont traitées dans le cadre d'une même stratégie,
- elles sont négociées sur le même marché organisé,
- le dénouement des options par livraison physique des actifs sous-jacents n'est pas possible sur ces marchés organisés,
- elles ont les mêmes caractéristiques (compensation des options d'achat avec des options d'achat d'une part et des options de vente avec des options de vente d'autre part),
- elles ont le même sous-jacent, la même devise et la même date d'échéance.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

A fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Résultat par actions

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles étaient présumées avoir été émises en vertu de plans d'options. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2007. Ces normes et interprétations n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2009 ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe en 2007.

Normes comptables ou amendements adoptés par l'Union européenne

IFRS 8 « Segments opérationnels »

L'Union Européenne a adopté le 21 novembre 2007 la norme IFRS 8. Cette norme, applicable à compter du 1^{er} janvier 2009, modifie l'information sectorielle tant dans sa définition que dans les informations à présenter.

Normes comptables et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2007

IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »

Cette norme révisée, publiée par l'IASB le 6 septembre 2007, n'entrera en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle aura alors pour seul effet de modifier le format des états de synthèse du Groupe.

Amendement de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts »

Cet amendement, publié par l'IASB le 29 mars 2007, n'entrera en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Il a pour objet de supprimer l'option de comptabilisation en charges de l'intégralité des coûts d'emprunt et de rendre obligatoire leur capitalisation quand ils sont directement attribuables à l'acquisition, la production ou la construction d'un actif éligible. Il n'aura cependant pas d'effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe dans la mesure où ce dernier applique déjà le traitement optionnel qui sera ainsi rendu obligatoire par cet amendement.

IFRIC 12 « Accords de concession de services »

Cette interprétation, publiée par l'IASB le 30 novembre 2006, n'entre en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. Elle vient préciser le traitement comptable des concessions. Ne concernant pas les activités du Groupe, cette interprétation n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »

Cette interprétation, publiée par l'IASB le 28 juin 2007, n'entrera en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2008. Elle vient préciser le traitement comptable des programmes de fidélité. Les traitements comptables actuellement appliqués par le Groupe étant cependant comparables aux dispositions de cette interprétation, l'application future de cette dernière ne devrait donc avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

IFRIC 14 « Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum »

Cette interprétation, publiée par l'IASB le 4 juillet 2007, n'entre en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. Elle vient fournir des indications sur la manière d'apprécier l'actif disponible (lié à des remboursements ou de réductions de cotisations futures) qui peut être comptabilisé au titre d'un excédent d'actif mais qui doit tenir compte des incidences d'une obligation de financement minimum. L'application future de cette interprétation ne devrait avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

Note 2

Evolution du périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises

1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 854 sociétés au 31 décembre 2007 :

739 sociétés intégrées globalement ;

79 sociétés intégrées proportionnellement ;

36 sociétés mises en équivalence.

Ne sont retenues dans le périmètre de consolidation que les entités qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 0,02 % de celui du Groupe dans le cas d'une intégration globale ou proportionnelle ou dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0,10 % des capitaux propres consolidés du Groupe. Ces critères ne s'appliquent pas aux paliers de sous-consolidation.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2007, par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2006, sont les suivantes :

- ♦ Au cours du premier semestre 2007 :
 - Bank Republic, détenue à 60% par le Groupe, a été consolidée par intégration globale. La Société Générale s'est engagée à racheter 30% des titres restants via des ventes d'options de vente. Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif au titre des engagements optionnels.
 - Le Groupe a intégré dans le périmètre SG Banque Burkina, détenue à 42,28 %. Cette société a été consolidée par intégration globale en raison du contrôle exclusif exercé par le Groupe.
 - La participation dans TCW a été portée à 98,40% soit une augmentation de 3,34% par rapport au 31 décembre 2006. Pour rappel, le solde des actions détenues par les salariés au 31 décembre 2007 fait l'objet d'options d'achat et de vente décalées en 2007 et en 2008, à des prix d'exercice dépendants des performances ultérieures.
 - La holding SGCF Hellas Finance (détenue à 100% par SG Consumer Finance) a consolidé par intégration globale SFS HF Lease & Trade (ex.Chrofin) et SFS HF Consumer (ex. Cofidis Hellas).

- ♦ Au cours du second semestre 2007 :
 - Banco Pecunia, détenue à 70% par le Groupe, est consolidée par intégration globale via la holding GALO SA.
 - Fimat Japan a acquis l'activité de matières premières d'Himawari CX Inc., courtier japonais sur les marchés à terme.

- La Société Générale possédait 100% de Locatrent à fin septembre 2007, suite à l'acquisition des 50% du capital non encore détenus par le Groupe. Fin décembre, Locatrent et Axus Italiana ont fusionné.
- Le Groupe a consolidé ALD USA (ex. Ultea) par mise en équivalence.
- Fortune Fund Management est consolidée par intégration proportionnelle depuis que le Groupe a porté à 49% sa participation dans le cadre d'un contrôle conjoint de la société.
- Buchanan Street Advisors, détenu à 49,89% par le Groupe, est consolidée par intégration globale.
- Le Groupe a intégré dans le périmètre Banka Popullore, détenue à 75% et consolidée par intégration globale.
- La holding Trancoso Participações Ltda. (détenue à 100% par Banco SG Brasil) consolide par intégration globale Banco Cacique SA..
- PACE (Premier Asset Collateralised Entity), *Structured Investment Vehicle*, est consolidé à 100% par intégration globale suite à sa prise de contrôle par le Groupe.
- On Vista AG, détenue à 46,01% par le Groupe, est consolidée par intégration globale.
- La Société Générale a pris une participation de 100%, via EuroVL, dans le capital de Pioneer Investments Funds Services qui est consolidée par intégration globale.
- Le Groupe a racheté 51% de Compagnie Financière de Bourbon qui se rajoutent aux 49% déjà détenus. Compagnie Financière de Bourbon est désormais consolidée par intégration globale.
- La Société Générale par l'intermédiaire de SG Hambros a acquis les activités de gestion privée d'ABN Amro au Royaume-Uni.
- Le Groupe a décidé d'exercer le 20 décembre 2007 son option d'achat portant sur 30% plus deux actions du capital de Rosbank. Il détient depuis le 13 février 2008 50% plus une action. Au 31 décembre 2007, Rosbank est consolidée par mise en équivalence en raison de contraintes opérationnelles qui ne permettaient pas de disposer d'états financiers aux normes du Groupe dans des délais compatibles avec l'arrêté des comptes consolidés de la Société Générale. Ce regroupement d'entreprises est présenté de façon détaillée au § 2.
- Sept fonds du sous pôle SGAM ont été consolidés par intégration globale, le Groupe ayant assuré leur liquidité.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandons d'activité » et compte tenu de la création le 2 janvier 2008 de Newedge, entité issue du regroupement des activités de courtage exercées par Fimat et Calyon courtage, 50% des actifs et passifs des entités Fimat ont été reclassés en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés.

De même, en application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandons d'activité » et compte tenu de la signature d'un partenariat de bancassurance au Maroc avec le Groupe Banque Populaire, 43,53% des actifs et passifs de la Marocaine Vie ont été reclassés en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés.

2. Regroupements d'entreprises

Prise de contrôle de Rosbank

A la suite de la prise de participation au capital de Rosbank au cours de l'exercice 2006 à hauteur de 20% moins une action (pour 634 millions USD), et après avoir reçu les autorisations requises de la part de la Banque Centrale de Russie et du Service Fédéral Anti-Monopole, Société Générale a décidé d'exercer son option d'achat portant sur 30% plus deux actions au prix de 1 700 millions USD en date du 20 décembre 2007.

Société Générale détiendra donc 50% plus une action d'ici la mi-février 2008, prenant ainsi le contrôle de Rosbank.

L'exercice de l'option déclenche le lancement par Société Générale d'une offre publique obligatoire à l'issue de laquelle sa participation dans Rosbank pourra atteindre 57,8% d'ici la fin du premier semestre 2008.

Le Groupe souhaite, par ailleurs, poursuivre le développement de sa coopération avec Interros qui devrait rester, à moyen terme, un actionnaire minoritaire important de Rosbank.

Avec près de 3 millions de clients particuliers, 60 000 PME et 7 000 grandes entreprises, Rosbank est l'un des leaders du secteur bancaire russe. Avec environ 600 agences, Rosbank détient le plus grand réseau de détail des banques russes à capitaux privés, couvrant ainsi près de 80% du territoire et notamment la plupart des grandes agglomérations du pays et les régions connaissant la plus forte croissance comme la Sibérie et l'Extrême Orient. Depuis 2004, Rosbank a connu une croissance supérieure à celle du marché avec une progression des prêts à la clientèle et du total de ses actifs de respectivement 40% et 26% par an.

Cette acquisition fait du Groupe Société Générale l'une des premières banques en Russie, marché bancaire en forte croissance (crédits +37% sur 9 mois en 2007, dépôts +24% sur 9 mois en 2007).

Les actifs et passifs identifiables de Rosbank en date du 30 juin 2007 sont :

Actifs	M EUR
Actifs circulants	1 206
Crédits clientèle	4 971
Crédits envers les établissements de crédit	658
Immobilisations	278
Autres	56
Total Actif	7 169
Passif	
Comptes client	4 575
Dettes envers les établissements de crédit	519
Dettes représentées par un titre	901
Autres	175
Dettes subordonnées	86
Fonds propres	913
Total Passif	7 169

Rosbank a contribué au résultat des sociétés mises en équivalence à hauteur de 33 M EUR sur l'exercice 2007.

Note 3

Juste valeur des instruments financiers

Cette note précise, dans une première partie, les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes : note 6 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », note 7 « Instruments dérivés de couverture », note 8 « Actifs financiers disponibles à la vente », note 10 « Prêts et créances sur les établissements de crédits », note 11 « Prêts et créances sur la clientèle », note 12 « Opérations de location financement et assimilés », note 13 « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », note 18 « Dettes envers les établissements de crédit », note 19 « Dettes envers la clientèle » et note 20 « Dettes représentées par un titre ».

Dans une deuxième partie, elle détaille les méthodes retenues pour la valorisation des instruments financiers liés au secteur immobilier résidentiel aux Etats-Unis (crise des subprimes).

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

1- Méthodes de valorisation

1.1 Instruments financiers en juste valeur au bilan

Pour les instruments financiers évalués en juste valeur par le compte de résultat, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif, ces prix étant éventuellement ajustés s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des produits dérivés négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne font pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les swaps ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marchés existant à la clôture. Préalablement à leur utilisation, ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département des risques de marchés de la Direction des risques du Groupe qui complètent cette validation a priori par des contrôles de cohérence a posteriori.

A des fins d'information en annexe des comptes consolidés, les instruments financiers en juste valeur par résultat sont distingués selon le mode de valorisation appliqué :

- Instruments *valorisés par des prix publiés sur un marché actif* : il s'agit des instruments financiers cotés sur un marché actif.
- Instruments *valorisés à l'aide de techniques de valorisation basée sur des données de marché observables* : il s'agit d'instruments financiers qui ne sont pas cotés directement mais pour lesquels la technique de valorisation utilisée fait appel à des paramètres faisant l'objet d'une cotation sur un marché actif.
- Instruments dont la *valorisation n'est pas basée sur des données de marché* : il s'agit d'instruments financiers qui ne sont pas cotés directement et pour lesquels une part significative des données utilisées pour la valorisation ne répond pas aux critères d'observabilité ou ne fait pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement et basées sur un consensus étroit.

A titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Les données de consensus confirmées par des prix broker sont considérées comme des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché. Cela a été le cas sur les tranches super seniors de CDO (Collateralized Debt Obligations) de RMBS (Residential Mortgage Backed Securities) américains.

Les méthodes de valorisation complexes appliquées pour des positions susceptibles d'avoir un impact matériel sur les résultats font l'objet d'une présentation au Comité des Comptes du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles mensuels approfondis par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe, complétés si besoin par les réserves nécessaires (bid-ask, liquidité).

Actions (titres à revenu variable)

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- quote-part d'actif net réévalué détenue,
- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...),
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société (multiple de résultats, multiples d'actifs,...).

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société et déterminés à partir de business plans, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation (Cf. note 1 sur les Principes et méthodes comptables). S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché des flux de trésorerie futurs.

1.2 Les instruments financiers qui ne sont pas évalués en juste valeur au bilan

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués au bilan en juste valeur, l'information chiffrée présentée ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

Prêts, créances et opérations de location financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement aux grandes entreprises est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie futurs à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publiés par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement sur la clientèle de la banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie futurs aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances et les créances de location financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Garanties financières données

Compte tenu des caractéristiques des garanties financières données par le Groupe Société Générale, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Dettes envers la clientèle

La juste valeur des dettes envers la clientèle de la banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Pour les dettes à taux variables, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

2- Instruments financiers liés au secteur immobilier résidentiel aux Etats-Unis (crise des subprimes)

2.1. Cas des RMBS (Residential Mortgage Backed Securities)

Pour les positions relatives aux obligations ayant pour sous-jacents des risques subprime sur le secteur immobilier résidentiel américain, il est devenu difficile au cours du second semestre 2007, d'observer des prix fiables individuellement sur tous les titres.

Dans ces conditions, la technique de valorisation s'est appuyée sur l'utilisation de prix observables sur les indices de référence, notamment l'indice ABX (valorisation basée sur des données de marchés observables). Une duration a été déterminée pour les différents indices ABX et pour les titres RMBS en portefeuille avec des hypothèses de défaut, de recouvrement et de pré-paiement. Le spread de crédit implicite des indices a ensuite été déterminé à partir de leur prix.

Chaque obligation RMBS a été valorisée en utilisant le spread de crédit de son indice de référence (même année de production et même rating). La cohérence de la qualité de crédit moyenne des obligations et de la qualité de crédit des obligations composant l'indice ABX a été également contrôlée de façon à valider qu'il est légitime d'utiliser les niveaux de l'ABX pour valoriser les positions.

Le portefeuille de RMBS subprime a été largement couvert par achat de protections sur indices ABX ou vendu. Au 31/12/2007, le portefeuille s'élève, après décotes, à 184 MEUR (dont 49 MEUR en exposition nominale, couverts en sensibilité, et 135 MEUR assortis d'une assurance monoline). Le portefeuille de trading de RMBS a dégagé en 2007 une perte de -325 millions d'euros enregistrée en *Produit Net Bancaire*.

2.2. Cas des CDO (Collateralized Debt Obligation) de RMBS

La valorisation des tranches Super Seniors de CDO de RMBS n'a pas été basée sur des transactions observables mais a été réalisée à l'aide d'un modèle utilisant des paramètres ne répondant pas aux critères d'observabilité ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif .

L'approche de la Société Générale est centrée sur la valorisation des "pools" de prêts immobiliers individuels, sous-jacents des obligations structurées, de façon à estimer la valeur fondamentale, dans un scénario prospectif de crédit stressé (par opposition à une approche « mark-to-market »), des obligations RMBS, et, par voie de conséquence, des tranches de CDOs.

La méthodologie employée utilise quatre variables clés pour évaluer les pools de prêts, à savoir la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la vitesse de pré-paiement et l'horizon de défaut. Ces variables clés ont été ajustées au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2007 pour refléter les changements intervenus dans l'environnement économique (taux de défaut et d'incidents de paiement, évolution des prix de l'immobilier résidentiel et pertes observées). La conformité des calculs à la méthodologie ainsi définie a fait l'objet d'une revue par l'Inspection Générale du Groupe.

Pour compléter la valorisation des tranches de CDOs, toutes les positions non RMBS ont été décotées comme suit : 100% pour les tranches junior de CDO et 30% pour les autres actifs non CDOs. Les pertes calculées en utilisant cette méthodologie ont toutes été prises avec effet immédiat. Le résultat de ce calcul a été ensuite comparé aux pertes implicites de l'indice ABX.

Des décotes complémentaires ont été passées de manière à prendre en compte l'illiquidité des tranches concernées.

Au total, les valorisations obtenues au 31/12/2007 sont cohérentes avec les niveaux de valorisation des indices ABX de référence pour ce type d'exposition sur les périmètres où la comparaison est pertinente (encours « subprime » 2006 et 2007).

Au 31 décembre 2007, l'exposition brute sur les tranches super seniors de CDO notées AAA s'élève à 4,85 GEUR. Sur cette position, les décotes enregistrées au cours de l'exercice 2007 s'élèvent à - 1,25 GEUR et viennent affecter négativement l'encours des obligations et autres instruments de dettes en juste valeur par résultat présenté à l'actif du bilan consolidé. L'exposition nette sur ces tranches de CDO ressort ainsi à 3,6 GEUR à la clôture de l'exercice.

Taux de pertes cumulées sur les actifs subprime au sein des CDO et sensibilités

	2005	2006	2007	Impact en PNB
Hypothèses de pertes cumulées T3-07	9.1%	14.6%	14.5%	-167 M EUR au 9M-07
Hypothèses de pertes cumulées T4-07	9.0%	23.0%	25.0%	-1 250 M EUR sur l'année 2007
Sensibilité				Impact en PNB
+ 10% pertes cumulées sur toutes les années de production				- 431 M EUR ⁽¹⁾

(1) : Impact au taux de change moyen du T4-07

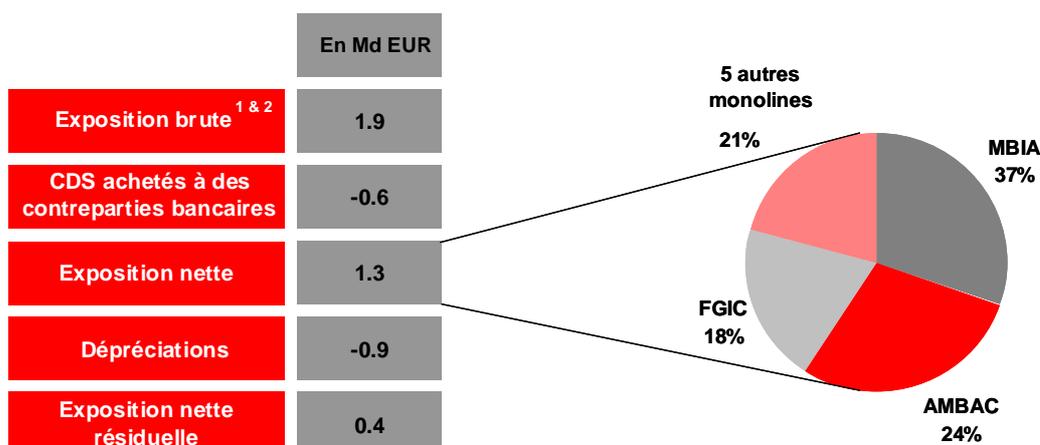
Hypothèses de pertes totales pour le secteur immobilier résidentiel américain : environ 350 milliards de dollars

2.3 Exposition au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance monolines

Les expositions au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance monolines figurent en actifs financiers à la juste valeur par résultat. La juste valeur des expositions du Groupe sur les assureurs monolines ayant accordé des rehaussements de crédit sur les actifs comportant notamment un sous-jacent immobilier américain prend en compte la dégradation du risque de contrepartie estimé sur ces acteurs.

Ces éléments ont conduit le Groupe à constater en 2007 des décotes pour un montant s'élevant à -900 millions d'euros enregistré en ajustement de la valorisation des dérivés de crédit présentés au bilan parmi les *instruments financiers à la juste valeur par résultat*, en contrepartie du produit net bancaire dans le compte de résultat. Le montant de ces décotes s'appuie sur une analyse de chacun des actifs assurés (sous l'hypothèse d'un défaut immédiat de tous les assureurs monolines assurant ces actifs), en cohérence notamment avec nos modèles de valorisation du risque utilisés pour les actifs sous-jacents de portefeuilles de CDO non couverts comportant un sous-jacent immobilier américain, et a été fixé sur la base de la meilleure estimation du management.

Exposition en risque de contrepartie aux "monolines" (scénario de défaut immédiat de l'ensemble des assureurs monolines contreparties du Groupe Société Générale)



(1) Calculés sur la base des mêmes méthodologies que celles utilisées pour les actifs non assurés et hors ACA

(2) Incluant 1,5 Md EUR au titre d'une exposition brute au secteur résidentiel immobilier américain d'un nominal de 7,9 Md EUR, dont 4,2 Md EUR de sous-jacents "subprime" (millésimes : 3% 2007, 21% 2006 et 76% 2005 et antérieur)

Par ailleurs, le Groupe a également couvert la totalité de son exposition sur la compagnie ACA pour un montant de - 47 millions d'euros.

3- Sensibilité de la juste valeur

L'évaluation des paramètres non-observables est effectuée de façon prudente et conservatrice ; néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Au 31/12/2007, la sensibilité de la juste valeur à une variation « normée⁽¹⁾ » des paramètres non-observables est de + ou - 194.5 MEUR sur l'ensemble du périmètre des instruments évalués en juste valeur avec des paramètres non-observables (*instruments financiers dont la valorisation n'est pas basée sur des données de marché*), hors les tranches super seniors de CDO de RMBS américain. Le métier Actions est le principal contributeur sur ce périmètre, la variation étant calibrée sur un écart-type des données de consensus ou de données historiques.

Pour les tranches super seniors de CDO de RMBS américain, la sensibilité à une variation de 10% des taux de perte estimés par année de production des sous-jacents est la suivante :

- pour une hausse de 10% (exemple : passage de 25% à 27,5%) : dépréciation complémentaire de 431 MEUR
- pour une baisse de 10% : dépréciation minorée de 635 MEUR.

(1) : c'est-à-dire reprenant

- soit l'écart-type des prix de consensus utilisés pour évaluer le paramètre
- soit l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre

Note 4

Gestion des risques associés aux instruments financiers

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

Ces risques sont les suivants :

- les risques de crédit (incluant le risque pays) : risques de perte dus à l'incapacité des clients, souverains et autres contreparties de la banque de faire face à leurs obligations financières,
- les risques de marché : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité,
- les risques structurels : risques de pertes ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêt ou des taux de change,
- les risques de liquidité : risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance.

1 - Organisation, procédures et méthodes

Parce que les risques sont inhérents à toute activité bancaire, leur prise en compte est primordiale, depuis la décision de lancement d'une opération jusqu'à son échéance finale. C'est pourquoi la gestion des risques est en premier lieu de la responsabilité des pôles d'activités.

Conformément à la réglementation, la Direction des risques est une direction indépendante des entités commerciales. Elle dépend directement de la Direction Générale et a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques en place est solide et efficace.

La Direction des risques assure une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

Regroupant les équipes de gestion opérationnelle des risques et intégrant des équipes de modélisation, de maîtrise d'ouvrage informatique, d'ingénieurs-conseils et d'économistes, cette Direction :

- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques de crédit, risques-pays et risques de marché ;
- réalise une analyse critique des stratégies commerciales dont la dimension risques est significative et s'attache à améliorer constamment la capacité d'anticipation et de pilotage des risques transversaux ;
- contribue à l'appréciation indépendante des opérations de risques de crédit en les validant et en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux et assure un suivi tout au long de la vie de l'opération ;
- assure le recensement de l'ensemble des risques du Groupe ainsi que l'adéquation et la cohérence des systèmes d'information risques.

Les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements, les émissions obligataires).

La gestion des risques structurels de taux, de change et des risques de liquidité et ainsi que le refinancement long terme du Groupe et le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés au sein du département Capital, Bilan et Réglementation de la Direction Financière .

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de crédit et des risques de marché de la banque est organisée à l'occasion d'un Comité des risques mensuel (CORISQ) réunissant les membres du Comité exécutif et les responsables de la Direction des risques.

Ce Comité se prononce, en tant que de besoin, sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologies de mesure, moyens matériels et humains, analyses de portefeuille et du coût du risque (par produit, pays, secteur, région, etc.), limites de marché et limites de concentration crédit, gestion de crise.

Il est de la responsabilité de chaque Direction (Client ou Métier) de soumettre toute activité nouvelle, tout produit inédit ou en cours de développement au Comité Nouveaux Produits de la branche de l'activité concernée. Ce Comité Nouveaux Produits a pour mission de s'assurer, qu'avant tout lancement, l'ensemble des risques attachés à cette activité ou à ce produit soit dûment compris, mesuré, approuvé et soumis à des procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

2 - Les risques de crédit

2.1 - Principes généraux de prise de risque

L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et de ses sources de remboursement. Elle suppose de recevoir une rémunération qui couvre correctement le risque de perte en cas de défaut.

La prise d'engagement est organisée sur la base de cinq grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse de risque débiteur, de risque de règlement-livraison ou de risque émetteur ;
- la centralisation, sur une direction commerciale unique, des demandes d'autorisations relatives à un client ou groupe-client déterminé ; la désignation au cas par cas de cette direction pilote est destinée à garantir la cohérence de l'approche du risque et la maîtrise permanente du niveau d'exposition susceptible d'être atteint à l'échelle du Groupe sur les clients les plus importants ;
- le recours systématique, en amont de la décision de crédit, à la notation interne des contreparties. Ces notations sont proposées par les pôles d'activité et validées par la filière risques ; elles figurent dans les dossiers de crédit et contribuent à la décision d'octroi des concours ;
- la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du risque, au sein des lignes commerciales d'une part et de la filière risques de crédit d'autre part ;
- l'indépendance des services d'analyse de risques à tous les échelons de la filière.

À l'égard des institutions financières, la Direction des risques dispose d'un département spécialisé, dont l'objectif est de renforcer l'expertise du Groupe sur ce segment de clientèle en concentrant les fonctions d'analyse de la qualité des contreparties et de validation des limites d'exposition allouées à l'ensemble des implantations et lignes-métiers.

La fixation des limites pays vise à allouer une capacité d'engagements sur chaque pays émergent compatible avec le risque qu'il recèle et la rentabilité attendue des opérations. Soumise in fine à la décision de la Direction générale, elle repose sur un processus qui fait intervenir les pôles d'activités et la Direction des risques.

Le Groupe dispose, par ailleurs, de procédures spécifiques pour piloter les situations de crise de crédit qui pourraient intervenir sur une contrepartie, une industrie, un pays ou une région.

2.2 - Mesure des risques et notation interne

Afin de doter la filière crédit d'outils d'aide à la décision, à la structuration et à la tarification des transactions, le Groupe Société Générale s'est engagé, au milieu des années 90, dans la réalisation de modèles internes de mesure quantitative du risque et de la profitabilité ajustée du risque.

Les modèles ont été aménagés afin de respecter les nouveaux textes réglementaires. Ils couvrent aujourd'hui la quasi-totalité du portefeuille de crédits du Groupe (activités de banque de détail et de banque de financement).

Le dispositif de notation du Groupe s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- des modèles de notations internes fournissant une aide à la décision à la filière commerciale qui élabore les notes et à la filière risque qui les valide. Ces modèles permettent de quantifier :
 - le risque de contrepartie (exprimé à travers une probabilité de défaut du débiteur à 1 an) ;
 - le risque de transaction (exprimé à travers un montant de perte en cas de défaut du débiteur) ;
- un corpus de procédures codifiant les principes bancaires et règles d'utilisation des modèles (périmètre, fréquence de révision des notes, circuit d'approbation des notes, ...)
- le jugement humain exercé par les acteurs du dispositif de notation utilisant les modèles dans le respect des principes bancaires diffusés et apportant leur expertise pour l'établissement des notes finales.

Depuis le début des années 2000, le Groupe a progressivement fait évoluer sa politique de gestion, de pilotage et d'encadrement des risques de crédit et intègre aujourd'hui la notation dans ses processus opérationnels quotidiens.

L'année 2007 a constitué une étape particulièrement importante dans la préparation à la validation IRBA du Groupe.

Dans ce cadre, les principaux portefeuilles de crédit ont fait l'objet de travaux nombreux et approfondis, tant en termes d'audit que d'amélioration, permettant de disposer de modèles opérationnels satisfaisant aux critères de « use test » et aux conditions techniques requises par la réglementation. La validation IRBA a été accordée par la Commission Bancaire le 20 décembre 2007.

Pour le risque de crédit, la réalisation de ces travaux de modélisation s'est accompagnée de la mise en œuvre de processus pérennes dans le Groupe permettant la collecte des données nécessaires à la modélisation et à la vérification des performances des modèles (Back Testing). Le système de notation Groupe est désormais opérationnel de manière pérenne pour les expositions en France et il est utilisé de manière régulière pour le suivi des risques. A cet effet, un corpus de procédures détaillant les modalités de notation des contreparties et des transactions a été défini par la Direction de risques, puis décliné dans chaque pôle d'activité. De même, une gouvernance est désormais en place en matière d'analyse de portefeuille, aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique. Des conclusions de ces analyses sont présentées périodiquement aux instances de Directions du Groupe.

Sur l'ensemble des portefeuilles de crédit du périmètre IRBA, les systèmes de mesure des Probabilités de Défaut et de Pertes en cas de défaut sont désormais entrés en phase d'optimisation.

2.3 - Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale au risque de crédit des actifs financiers du Groupe, nets de dépréciation et avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales) hormis les écarts de réévaluations sur les éléments couverts ou en juste valeur au bilan.

<i>En millions d'euros</i>	31-déc-07	31-déc-06
Actifs financiers en juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	373 925	337 193
Instruments financiers dérivés de couverture	3 709	3 668
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	76 497	68 400
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	73 065	68 157
Prêts et créances émis sur la clientèle	305 173	263 547
Opérations de location financement et assimilées	27 038	25 027
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 624	1 459
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	861 031	767 451
Engagements de financement donnés	162 595	167 299
Engagements de garantie donnés	68 039	56 125
Provisions pour engagements par signature	-105	-128
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciations	230 529	223 296
Total de l'exposition nette de dépréciation (*)	1 091 560	990 747

(*) La partie non utilisée des crédits est retenue pour sa totalité

2.4 - Couverture du risque de crédit

La réduction des risques fait partie intégrante du processus commercial. La mise en place de couvertures se fait lors de la mise en place du crédit puis en fonction de l'évolution du crédit à partir de la décision de lancement d'une opération jusqu'à son échéance finale.

Garanties et Collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque d'insolvabilité du débiteur (par exemple hypothèque ou couverture par le Crédit Logement dans le cas d'octroi de prêts hypothécaires aux particuliers). Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Dans le cadre de ses travaux pour la mise en place de Bâle 2, le Groupe Société Générale a renforcé ses politiques de prise de garanties et collatéraux et d'actualisation de leur valorisation (base de collecte des sûretés, déclinaison de procédures opérationnelles).

Dans le but de réduire la prise de risques le groupe Société Générale mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles (dont CDS).

Utilisation des dérivés de crédit

Le Groupe utilise les dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits corporate. Ils permettent d'une part de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques, et d'autre part de mener une politique de gestion dynamique du risque et du capital.

Notre politique de gestion des surconcentrations nous conduit à avoir des positions importantes de couvertures individuelles, à titre d'illustration, les dix noms les plus couverts représentent 6,4 Md EUR de protection (soit 27% du montant total des protections individuelles) dont 0,8 Md EUR pour la couverture individuelle la plus importante.

En 2007, l'encours total de dérivés de crédit a augmenté de 24,1 Md EUR pour atteindre un total de 50,5 Md EUR à fin décembre : 24,0 Md EUR sous forme de Credit Default Swaps (CDS) et 26,5 Md EUR sous forme de Collateralized Debt Obligations synthétiques (CDO). L'augmentation de la taille du portefeuille de dérivés de crédit résulte de nouveaux CDS et de transactions structurées couvrant des pools d'expositions.

Il n'y a pas eu de vente de protection en 2007.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de rating supérieur ou égal à A, la moyenne pondérée se situant en AA ou AA-.

Les dérivés de crédit sont utilisés d'autre part dans le cadre des activités de trading (positions à la fois acheteuses et vendeuses). Dans ces portefeuilles les positions nominales ne permettent pas d'apprécier le niveau de risque : ces activités sont suivies en VaR.

Conformément à la norme IAS 39, tous les dérivés de crédits quelle que soit l'intention de gestion sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers.

Accords de compensation globale

Afin de réduire son exposition au risque de crédit, le Groupe conclut avec des contreparties des accords de compensation globale (contrats ISDA pour les transactions sur les instruments financiers dérivés). Ces accords de compensation globale ne donnent pas lieu, dans la plupart des cas, à une compensation comptable des actifs et des passifs financiers. Mais le risque de crédit afférent aux actifs financiers faisant l'objet d'un accord de compensation globale est réduit dans la mesure où en cas de défaut les montants dus seront réglés sur une base nette.

Dépréciation

Les décisions de provisionnement spécifique sur des contreparties sont prises lorsqu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération de fonds. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

En accord avec les responsables des pôles, la Direction des Risques a constitué des provisions base portefeuille qui sont revues trimestriellement. Elles ont pour objectif de prendre en compte des risques de crédits avérés sur des segments de portefeuilles homogènes avant que les dépréciations ne soient identifiées individuellement.

2.5 - Analyse du portefeuille de crédit

2.5.1 - Répartition du portefeuille de crédit au bilan

Les encours du portefeuille crédit au bilan, hors dépréciation (prêts et créances émis à la clientèle, prêts et créances émis sur les établissements de crédit et opérations de location financement et assimilé), se répartissent comme suit au 31 décembre 2007 :

Encours bruts en Md EUR	31/12/2007		
	Clientèle*	Etablissements de crédit	Total
Encours non dépréciés sans impayés	309,33	46,88	356,21
Encours non dépréciés avec impayés	5,09	0,01	5,10
Dépréciés	11,36	0,04	11,40
Total encours bruts	325,78	46,93	372,71
Autres (dépréciations, pensions, ...)	6,43	26,14	32,57
Total	332,21	73,07	405,28

* inclut les encours de location financement

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente 1,4% des encours bilan non dépréciés et inclut les impayés techniques.

Au 31/12/2006, ces encours (périmètre distinct du périmètre 2007, représentant 95% des encours totaux de 2006) se répartissaient comme suit :

Encours bruts en Md EUR	31/12/2006		
	Clientèle*	Etablissements de crédit	Total
Encours non dépréciés sans impayés	251,59	36,07	287,66
Encours non dépréciés avec impayés	3,72	0,01	3,73
Dépréciés	9,78	0,05	9,83
Total	265,09	36,13	301,22

* inclut les encours de location financement

Au 31/12/2006, le montant d'encours non dépréciés avec impayés représentait 1,3% des encours bilan non dépréciés.

La collecte des informations au 31/12/2007 a bénéficié de l'amélioration progressive au cours de l'année de l'alimentation des systèmes d'information centraux dans le cadre des travaux relatifs à Bâle 2. Par ailleurs, le périmètre de collecte au 31/12/2007 couvre l'ensemble du Groupe. Les encours non dépréciés ayant enregistrés des impayés, relatifs aux entités non intégrées au périmètre de collecte des ces données au 31/12/2006, représentent au 31/12/2007 un encours de 0,6 Md EUR.

2.5.2- Information relative à la concentration des risques

Le Groupe Société Générale assure une gestion active de ses concentrations, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du portefeuille (concentration géographique et sectorielle).

La concentration individuelle est un paramètre géré au moment de l'octroi. Les contreparties représentant les expositions les plus importantes de la banque sont revues régulièrement par la Direction Générale.

Au 31/12/2007, les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties industrielles représentent 5% de ce portefeuille.

De même, une gouvernance est désormais en place en matière d'analyse de portefeuille, aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique. Les conclusions de ces analyses sont présentées périodiquement aux instances de Directions du Groupe.

Au 31/12/2007, un seul secteur d'activité représente plus de 11% des encours du Groupe bilan et hors bilan hors particuliers et clientèle bancaire (soit un total de 356 Md EUR à fin 2007 dont 220 Md au bilan). Ce secteur, « Activités financières – hors banques », se caractérise par un coût du risque modéré.

Les 5 principaux secteurs au 31/12/2007 sont les secteurs Activités Financières (16%), Administration Publique (10%), Activités immobilières (7%), Services aux Entreprises (7%) et Transports, Postes et Logistique (6%), exprimés en pourcentage des encours Corporate bilan et hors bilan, hors opérations de prise en pension.

Au 31/12/2006, les 5 principaux secteurs étaient les secteurs Activités Financières (16%), Administration Publique (10%), Activités immobilières (6%), Commerce de gros (6%) et Transports, postes et logistique (6%) exprimés en pourcentage des encours Corporate Bilan et hors bilan, hors opérations de prise en pension.

Au 31/12/2007, les 4 principales zones géographiques sur lesquelles se répartissent les engagements bilan sur la clientèle non bancaire (hors opérations de prise en pension) sont la France, l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'Est et l'Afrique Proche et Moyen Orient (représentant respectivement 56%, 22%, 11% et 4% des engagements bilan sur la clientèle non bancaire qui s'élevaient à 326 Md EUR).

Au 31/12/2006, les 4 principales zones étaient la France, l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'Est et l'Afrique Proche et Moyen Orient (représentant respectivement 59%, 20%, 10% et 4% des engagements bilan sur la clientèle non bancaire qui s'élevaient à 279 Md EUR).

2.5.3- Analyse des dépréciations

Au 31/12/2007, les encours dépréciés s'élevaient à 11,4 Md EUR (10,6 Md EUR au 31/12/06).

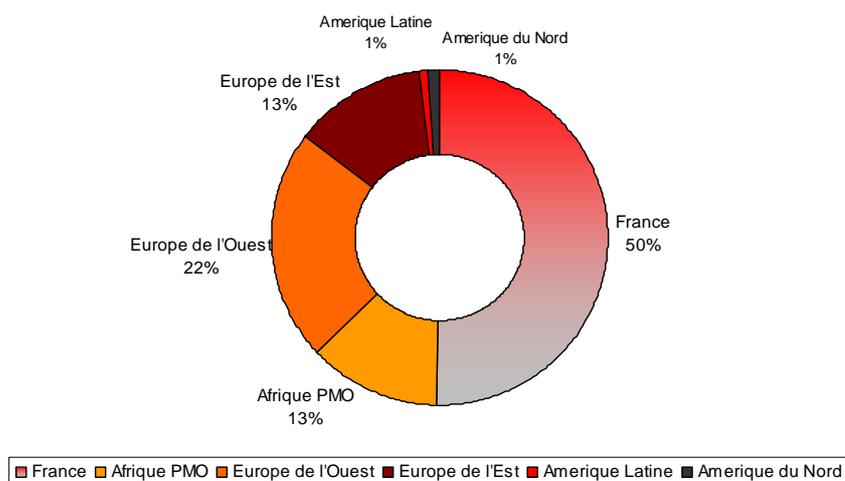
Une contrepartie est considérée comme en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque
et/ou
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés et / ou une procédure de recouvrement est entamée (à l'exception de certaines catégories d'encours, telles que les engagements sur collectivités locales),
et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Pour les « Souverains », le défaut est constaté lorsque le service de la dette n'est plus assuré ou lorsqu'une offre d'échange est proposée avec perte de valeur pour les créanciers.

Au 31/12/2007, les encours dépréciés se répartissaient comme suit :

Créances dépréciées



Les dépréciations appliquées à ces encours se décomposent comme suit :

<i>En M EUR</i>	Stock au 31/12/2006	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variation de périmètre	Stock au 31/12/2007
Dépréciations spécifiques EC+ clientèle + Crédit bail	6 477	894	-789	-6	6 576
Dépréciation sur Groupe d'actifs homogènes	1 025	-110		-14	901
Autres (*)	870	99	-31		938
Total	8 372	883	-820	-20	8 415

(*) Y compris les dépréciations des Actifs disponibles à la vente figurant en note N° 8

2.5.4- Répartition des encours non dépréciés avec impayés

Au 31/12/2007, les encours non dépréciés avec impayés représentent 1,4 % du portefeuille bilan non déprécié. Ils se répartissent comme suit :

Encours bruts en Md EUR	31/12/2007		% des encours bruts
	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Etablissements de crédit	
Impayés de moins de 90 jours	4,64	0,01	91,1%
dont impayés de moins de 29 jours	3,23	0,01	63%
Impayés entre 90 et 179 jours	0,23	NS	4,6%
Impayés de plus de 180 jours	0,22	NS	4,3%
TOTAL	5,09	0,01	100%

A titre de comparaison, les encours non dépréciés avec impayés observés au 31/12/2006 s'élevaient à 3,73 Md EUR. Ils se répartissaient de la façon suivante : 90,8% sur la classe de moins de 90 jours, 7,8 % sur la classe de 90 à 179 jours et 1,4% sur la classe de plus de 180 jours d'impayés.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques, impayés non dépréciés venant principalement alimenter la classe d'âge d'impayés de moins de 29 jours. Sont qualifiés d'impayés techniques les impayés résultant d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclaré correspond à la totalité des créances (capital restant du, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé, aussi faible soit-il (l'encours d'une créance présentant 1 euro d'impayé sera donc déclaré ci-dessus). Il convient de rappeler que les encours sont suivis dès le premier impayé. Ils peuvent être placés sous surveillance dès cet instant.

Après 90 jours d'impayés la contrepartie est considérée en défaut (à l'exception de certaines catégories d'encours, notamment ceux relatifs aux collectivités territoriales).

2.5.5- Encours renégociés

Les encours dits « renégociés » au sein du Groupe Société Générale concernent tous types de clientèle (clientèle de détail et personnes morales). Ils correspondent à des financements restructurés (en principal et/ou intérêts et/ou échéances) du fait de la probable incapacité de la contrepartie à honorer ses engagements en l'absence d'une telle restructuration.

Sont exclus de ces encours les renégociations commerciales aboutissant à des aménagements de conditions de taux et/ou de durée de remboursement librement consentis par la Banque pour préserver la qualité de sa relation avec un client.

Les pratiques bancaires du Groupe Société Générale conduisent à maintenir en dépréciés la plupart des clients dont les créances ont été renégociées, tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements (définition du défaut bâlois).

Cette approche explique le faible montant de crédits renégociés non dépréciés et la volatilité de cet encours.

Les encours renégociés non dépréciés communiqués ci-après comprennent ceux des dossiers Entreprises de la Banque de Financement et d'Investissement, des Réseaux France (restreints aux dossiers avec un encours supérieur à 150 KEUR sur le Réseau Société Générale) et des principales implantations des Réseaux étrangers ainsi que ceux des encours sur la clientèle de particuliers des autres pôles.

Le montant des encours renégociés au cours de l'exercice 2007 s'élève à 46 MEUR (contre 83 MEUR pour le flux de l'exercice 2006).

2.5.6- Juste Valeur des garanties et collatéraux des encours dépréciés et des encours non dépréciés présentant des impayés

Au 31/12/2007, les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se présentaient comme suit :

	31/12/2007			
	sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés		sûretés relatives aux encours dépréciés	
	Clientèle de détail	Autre	Clientèle de détail	Autre
Total en millions d'euros	755	183	1 120	164

Les montants de sûretés présentés dans le tableau ci-dessus correspondent aux montants de sûretés (garanties et collatéraux) éligibles au sens du dispositif Bâle 2, plafonnés aux montants restant dus. Certaines sûretés, du type cautions des dirigeants, nantissement de titres non cotés, notamment, ne sont donc pas comprises dans ces montants.

De même ne sont pas intégrées certaines sûretés relatives aux concours bénéficiant d'une garantie intrinsèque (ex : location financière...).

Il appartient à la filière Risque de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activité pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

3 - Risques de marché

3.1 - Organisation de la gestion des risques de marché

L'organisation du contrôle des risques de marché fait l'objet d'aménagements continus visant à harmoniser les dispositifs de suivi au sein du Groupe et à garantir l'indépendance du contrôle par rapport aux hiérarchies opérationnelles.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de front office, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante : le Département risques de marché de la Direction des risques, en charge notamment :

- du suivi quotidien, indépendamment du front office, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et du suivi de leurs utilisations;
- de la centralisation, la consolidation et du reporting des risques de marché du Groupe.

Sur proposition de ce Département, le Comité des risques du Groupe fixe les limites d'intervention par nature d'activité et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants des front offices, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec les front offices ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;

- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

A la suite de la mise à jour en janvier 2008 des activités de marché non-autorisées et dissimulées décrites dans la note 40, le suivi des nominaux bruts en limite va être étendu à l'ensemble des activités.

S'agissant des principales salles de marché en France ou à l'étranger, ces agents, contrôleurs des risques de marché spécialisés, sont placés sous l'autorité hiérarchique directe de la Direction des risques.

3.2 - Méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marchés

L'évaluation des risques de marché du Groupe et leur analyse en sensibilité repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 %, conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de « trading » ;
- des mesures en stress test, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de stress test permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- les limites complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...), qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les limites opérationnelles utilisées au front office. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en stress test.

Ventilation par facteur de risque de la valeur en risque trading (VaR) - Évolution 2007-2006

1 jour, 99%	Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Risque Actions	-26	-25	-36	-21	-11	-7	-53	-38
Risque de Taux	-13	-9	-13	-15	-7	-9	-20	-20
Risque de Crédit	-57	-18	-30	-14	-12	-9	-69	-24
Risque de Change	-4	-3	-3	-2	-1	-1	-6	-5
Risque Matières Premières	-2	-2	-3	-2	-1	-1	-6	-5
Effet de compensation	57	35	43	29	NS*	NS*	NS*	NS*
Total	-44	-22	-43	-25	-27	-11	-66	-44

Les chiffres relatifs à l'exercice 2007 ne tiennent pas compte des positions liées aux activités non-autorisées et dissimulées (Cf. note 40).

La compensation se définit comme étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. L'ampleur de son montant traduit le degré plus ou moins élevé de neutralisation des différents risques (taux, actions, change, matières premières) entre eux.

Méthode de calcul de la VaR

Cette mesure a été développée à compter de fin 1996. Elle fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre couvert (ainsi, en 2007, le calcul de la VaR a été affiné pour mieux prendre en compte les écarts de variations entre les volatilités actions et les volatilités des indices). Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la banque d'investissement est couvert par un calcul en VaR, y compris pour les produits les plus complexes, ainsi que certaines activités de la banque de détail et de la banque privée à l'étranger.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente notamment la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés. Elle repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions du Groupe Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spread de crédits, etc...). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de plusieurs milliers de facteurs de risques ;
- détermination de 250 scénarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 scénarii;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 250 scénarii, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

La VaR est principalement destinée à suivre les activités de marché logées dans les portefeuilles de trading de la Banque. En 2007, la limite en VaR pour l'ensemble des activités de trading a été augmentée à 70 M EUR (+ 10 MEUR par rapport à 2006) pour tenir compte du changement de méthode de calcul mentionné précédemment.

Limites du calcul de la VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Les principales limites méthodologiques qui en résultent sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché intra-day ne sont pas pris en compte ;
- Le montant de VaR calculé repose en outre sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de certains facteurs de risque, et la non-intégration de tous les facteurs de risque relatifs à certaines activités qui peut-être liée à la difficulté d'obtenir des historiques quotidiens.

Le Groupe contrôle ses limites en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un back-testing (contrôle de cohérence a posteriori) qui permet de vérifier que le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%, ce qui est le cas au niveau du Groupe depuis que le système de VaR est en place,
- complétant le système de VaR par des mesures en stress tests.

Par ailleurs, un travail d'amélioration du modèle interne est mené en permanence afin d'en accroître la qualité

Parallèlement au modèle interne de VaR, la Société Générale calcule une mesure de ses risques en stress test pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Cette mesure en stress test s'appuie sur 18 scénarii historiques, ainsi que sur 8 scénarii théoriques parmi lesquels figure le " scénario théorique Société Générale " utilisé depuis le début des années 1990. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs de notre dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 18 scénarii historiques et des 8 scénarii théoriques ;
- des limites en stress test sont établies pour l'activité globale Société Générale, puis sont déclinées sur les différentes lignes - métier de la banque. Elles encadrent en premier lieu le résultat le plus défavorable issu du scénario théorique Société Générale et du scénario théorique krach boursier type octobre 1987, en second lieu le résultat le plus défavorable issu des 24 scénarii historiques et théoriques restants ;
- les différents scénarii de stress test font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

La liste des scénarii utilisés a fait l'objet en 2007 d'une revue. À l'issue de cette revue, aucun retrait ou ajout de scénario n'a été opéré.

Les stress tests historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1990 les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, spreads de crédit...) durant chacune de ces crises permet de déterminer des scénarii de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. La Société Générale a ainsi retenu 18 scénarii historiques.

Les stress tests théoriques

Les scénarii théoriques sont définis avec les économistes de la banque et visent à identifier des séquences d'évènements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers...). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. La Société Générale a ainsi retenu 7 scénarii théoriques en complément du "scénario théorique Société Générale".

4 - Les risques structurels de taux et de change

La mise en œuvre des règlements du Comité de Réglementation bancaire et financière n° 1997-02, 2001-01 et 2004-02 sur le contrôle interne a constitué pour le Groupe l'occasion de formaliser les principes de suivi des risques pris par la banque en matière de taux et de change en vigueur depuis plusieurs années.

Le principe général est de concentrer les risques taux et change au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-dessus, et de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change.

Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale)

ou en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuille d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible.

En conséquence, les risques structurels de taux et de change ne résultent donc que de positions résiduelles.

4.1 - Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. La Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe exerce un contrôle de niveau 2 sur la gestion réalisée par les entités.

- Le Comité Financier du Groupe, présidé par la Direction Générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :
 - valide les principes d'organisation et de gestion de ces risques ;
 - valide les limites de chaque entité, sur proposition de la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe ;
 - examine les reportings sur ces risques qui lui sont fournis par la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe ;
 - valide la politique gestion actif-passif du réseau en France ;
 - valide les programmes de couvertures mis en place au niveau de Société Générale Métropole(hors réseaux France).
- La Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe , dépendant de la Direction financière du Groupe :
 - définit les normes de gestion de ces risques (organisation, méthodologies de suivi) ;
 - assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le reporting de ces risques.
 - valide les modèles utilisés par les entités ;
- Les entités sont responsables de la maîtrise de ces risques.

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1) dont le reporting auprès de la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe est réalisé via un système communautaire.

Les entités de banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM ad-hoc responsable de valider les échéancements des encours non contractuels (dépôts à vue, ...) et ainsi de déterminer leur stratégie de transformation, de revoir leurs positions structurelles de taux et de change et de valider les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe.

4.2 - Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer, une fois la politique de transformation retenue, que ce risque est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité.

A cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe validées par le Comité Financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la

variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 500 millions d'euros (représentant un montant inférieur à 1,7% des fonds propres).

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement). Les positions optionnelles sont traduites en équivalent delta.

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une augmentation instantanée parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Ces analyses du risque de taux sont également complétées par des scénarii d'évolution de la marge d'intérêt qui intègrent l'évolution future des différents postes du bilan.

En 2007, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1% des fonds propres du Groupe, et est restée très largement sous sa limite de 500 millions d'euros.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- Les encours de dépôts de la banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excédent, au-delà de 5 ans, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de swaps de taux d'intérêt ou de caps, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. A fin décembre 2007, la sensibilité des réseaux en France (Société Générale et Crédit du Nord), issue de leurs actifs et passifs libellés en euros ressort à moins de 160 millions d'euros.
- Les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux.
- Les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très résiduel.
- Les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent toutefois très réduites. En effet, en raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale.
- Les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi très réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe CDN, SG Métropole, KB et BRD représente globalement un montant de 247 M€ au 31 décembre 2007. Ces entités représentaient 63% des encours clientèle du Groupe sur la base des chiffres au 30 septembre 2007.

4.3 -Risque structurel de change

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux dotations et titres de participations en monnaie étrangère financés par achat de devises,
- aux réserves dans les implantations étrangères,
- au réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations de taux de change des devises fortes (dollar américain, couronne tchèque, livre sterling, yen japonais,...). A cet effet, la Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Pour les autres devises, la politique du Groupe vise à réduire autant que possible les positions de change structurelles.

Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Les opérations commerciales en devises étant adossées en change, les positions de change structurelles résiduelles résultent des opérations de gestion propre.

La direction de la gestion du bilan du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2007, la gestion des positions de change structurelles dans les devises fortes a permis de bien insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises. Pour les autres devises, les positions de change sont restées réduites.

4.4 - La couverture des risques de taux et de change

Afin de couvrir certains risques de marché de la Banque de financement et d'investissement, le Groupe a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couvertures de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie selon les risques ou les instruments financiers à couvrir.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80%- 125%. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

Couverture de juste valeur

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des swaps de taux d'intérêt.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de scénarii probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à taux variable fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

La Banque de financement et d'investissement est exposée à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en termes de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Le tableau suivant présente le montant, ventilée par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

Au 31 décembre 2006

<i>(en millions d'euros)</i>	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Durée restant à courir					
Flux de trésorerie variables couverts	183	205	692	274	1 354
Transactions hautement probables	240	312	28	3	583
Total	423	517	720	277	1 937

Au 31 décembre 2007

<i>(en millions d'euros)</i>	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Durée restant à courir					
Flux de trésorerie variables couverts	162	148	666	633	1 609
Transactions hautement probables	160	233	155	13	561
Total	322	381	821	646	2 170

Couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère.

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

5 - Le risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité couvre l'ensemble des activités du Groupe qu'il s'agisse d'opérations de marché ou d'opérations structurelles (opérations commerciales ou de gestion propre).

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires. La direction de la gestion du bilan du Groupe est responsable de la gestion de la liquidité du Groupe en liaison avec la trésorerie de la Banque de financement.

- Le Comité Financier du Groupe, présidé par la Direction Générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :
 - valide les principes d'organisation et de gestion de ce risque ;
 - examine les reportings sur ce risque qui lui sont fournis par la direction de gestion du bilan ;
 - revoit les scénarii de crise de liquidité ;
 - valide les programmes de financement du Groupe.
- La direction de gestion du bilan dépendant de la Direction financière du Groupe :
 - définit les normes de gestion du risque de liquidité ;
 - valide les modèles utilisés par les entités ;

- assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le reporting de ce risque ;
- réalise des scénarii de crise de liquidité ;
- définit les programmes de financement du Groupe.
- La trésorerie de la Banque de financement est responsable de la gestion de la liquidité à court terme (moins d'un an).
- Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité, et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès des centres de trésorerie (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur reporting sur le risque de liquidité au Groupe.

Objectif du Groupe

L'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante et de s'assurer qu'il pourra faire face à des situations de crise.

Les principes de gestion de liquidité du Groupe sont pour l'essentiel les suivants :

- une gestion aussi centralisée que possible de sa liquidité (principalement Paris, New-York, Londres, , Tokyo Hong Kong et Singapour ...)
- une diversification des sources de financement tant géographiquement que sectoriellement ; à cet effet le groupe Société Générale a créé en 2007 une société de crédit foncier et a accru ses recours aux financements de la Caisse de Refinancement Hypothécaire ;
- un recours à nombre réduit d'émetteurs au sein du Groupe (Société Générale, SG Acceptance NV, SG North America,...) ;
- un encadrement de la liquidité court terme s'appuyant sur l'encadrement réglementaire.

Mesure et suivi de la liquidité

Le dispositif de suivi de la liquidité du Groupe prévoit

- d'une part une analyse des besoins de financement du Groupe issus des prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financement adaptées ;
- d'autre part des analyses de scénarii de crise de liquidité.

L'analyse du risque de liquidité repose sur les reportings des différentes entités détaillant leurs postes du bilan et du hors bilan par devise et par durée restant à courir. Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actif et de passif. Les échéancements des encours sont déterminés tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement). Les échéances des emplois et ressources par durées restant à courir sont présentées dans la note 29.

Sur la base de cette analyse, le Groupe a continué à avoir en 2007 des excédents de liquidités à long terme. En effet dans le cadre de son activité de détail, la Société Générale dispose d'une importante base de dépôts largement diversifiée et constituant une ressource à caractère permanent.

Après la crise de liquidité ayant frappé l'ensemble des instruments financiers liés au secteur immobilier résidentiel aux Etats Unis, le Groupe a réduit ses positions de refinancement court terme tout en augmentant en parallèle le stock disponible d'actifs éligibles au refinancement des banques centrales

En outre, le groupe Société Générale a réalisé en 2007 un programme d'émissions à moyen et long terme en dette senior et subordonnée. Malgré la crise de liquidité du second semestre, le programme initialement prévu a été intégralement réalisé, en substituant pour partie des placements privés et des émissions sécurisées aux émissions publiques.

Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois est calculé tous les mois. Il concerne le périmètre de Société Générale Personne Morale (qui regroupe la Métropole et les succursales). En 2007, la Société Générale a systématiquement eu un coefficient supérieur au minimum requis réglementairement.

6 - Gestion du capital et respect des ratios réglementaires

6.1 - Information qualitative

Description de la manière dont l'entité gère son capital

La politique d'utilisation des fonds propres répond à trois priorités : à objectif de capitalisation donné, assurer la croissance interne, la croissance externe et maintenir une politique cohérente et lisible vis-à-vis des actionnaires (en matière de versement de dividendes et de rachats d'actions notamment).

Pour ce faire, le Groupe Société Générale définit un objectif de capital en fonction d'un ensemble de facteurs internes au groupe (rating cible, business mixte, profil de risque et stratégie du Groupe) et externes (niveau de fonds propres de la concurrence, attentes du marché, capitalisation minimum attendue par le régulateur).

Le maintien de cet objectif est assuré par la planification financière : elle simule l'équilibre des ressources par rapport aux besoins en fonds propres et les actions sur le capital (émission, rachat) dans le cadre du budget et du plan stratégique du groupe.

Respect des ratios

Le ratio de solvabilité obéit aux modalités de calcul déterminées par la Commission Bancaire (ratio Cooke). Il est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance. Le Groupe Société Générale applique par ailleurs le règlement n° 2000-03 du CRBF relatif à la « surveillance complémentaire des conglomérats financiers » qui intègre également la marge de solvabilité des compagnies d'assurance.

Le ratio Cooke représente la marge disponible permettant la couverture d'un accroissement des risques, tant de crédit que de marché. En effet, l'exigence minimale de fonds propres est composée des exigences pour risques de crédit fixées dans l'Accord de Bâle de 1988 plus des exigences pour risques de marché. Les fonds propres (Tier 1 et Tier 2), établis sur une base consolidée, doivent être au minimum de 8 % de la somme des équivalents en risques de crédit pondérés et des équivalents en risques de marché multipliés par 12,5.

Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % des fonds propres de base. Par ailleurs, les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base. Les instruments hybrides (innovants et non innovants) sont limités à 25 % des fonds propres de base, sachant que les instruments hybrides à caractère « innovant » sont assujettis à des conditions rigoureuses et limités à un maximum de 15 % de ces mêmes fonds propres de base.

Au cours de l'année 2007, le Groupe Société Générale a respecté les ratios prudentiels de solvabilité mentionnés ci dessus sans tenir compte de l'incidence éventuelle des transactions liées aux activités de marché non autorisées et dissimulées .

Réforme Bâle II

La transposition en droit français de la Directive européenne a donné lieu à la publication de l'Arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissements. En juin 2007, le Groupe Société Générale a déposé auprès de la Commission Bancaire une demande d'autorisation pour utiliser les méthodes avancées (IRBA et AMA) dans le calcul des exigences de capital dès le 1er janvier 2008 : le dossier a ensuite été transmis pour examen aux régulateurs étrangers et l'accord final du Collège des régulateurs a été obtenu en décembre 2007.

6.2 - Données Quantitatives

Conformément au règlement n° 90-02 relatif aux fonds propres, les fonds propres prudentiels sont constitués des éléments suivants : fonds propres de base (« Tier 1 »), fonds propres complémentaires de 1er niveau (« upper Tier 2 ») et de 2ème niveau (« lower Tier 2 »).

Fonds propres prudentiels	31/12/2007	31/12/2006
Capitaux propres comptables part du groupe	27 241	29 054
Estimation des dividendes prévisionnels	- 473	- 2 322
Intérêts minoritaires yc actions de préférence	4 034	4 378
Estimation des dividendes prévisionnels des minoritaires	- 263	- 259
Ajustements prudentiels	- 8 922	- 8 523
Total des fonds propres de base (Tier 1)	21 616	22 327
Total des éléments complémentaires (Tier 2)	12 936	11 987
Déductions	- 5 607	- 2 602
Total des fonds propres prudentiels	28 946	31 712

Le règlement n° 97-02 relatif à la surveillance prudentielle des risques de marché permet par ailleurs de prendre en compte des fonds propres sur-complémentaires et d'émettre à cette fin des titres subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans. Le Groupe Société Générale n'utilise pas cette possibilité.

En 2007, le niveau des fonds propres de base a baissé de 3,1 % par rapport au montant de 22 327 MEUR au 31/12/2006.

7 – Secteur immobilier résidentiel aux Etats Unis

Le deuxième semestre 2007 a été marqué par une crise de tous les instruments financiers liés au secteur immobilier résidentiel aux Etats-Unis.

Un dispositif ad hoc a été créé au sein de la Direction des Risques, chargé de recenser et d'évaluer les positions et opérations en risque sur ce secteur .

Faiblement touché au travers de ses expositions directes sur ce secteur (exposition directe limitée sur les originateurs américains de prêts d'immobilier commercial, aucune activité d'origination directe de crédits immobiliers aux particuliers aux Etats-Unis), le Groupe Société Générale a été affecté suite à la détérioration progressive de l'environnement de marché, principalement sur :

- o ses positions de trading de RMBS (Residential Mortgage Backed Securities),
- o ses positions sur tranches super seniors de CDO (Collateralised Debt Obligations) de RMBS,
- o son exposition au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance monolines,
- o son implication dans un SIV (Structured Investment Vehicule), véhicule financier de titrisation.

En s'appuyant sur les équipes de recherche économique, de recherche quantitative et de gestion des risques de marché, un modèle de valorisation spécifique a été conçu pour mesurer de façon adéquate les risques relatifs aux CDO de RMBS (Cf. note 3). Ce modèle a été utilisé pour la valorisation des décotes sur le portefeuille de CDO et sur les risques de contrepartie sur les assureurs monolines.

Au total les revenus du groupe ont été affectés par les effets de cette crise pour un montant total de -2,6 milliards d'euros, dont :

- 1 250 millions d'euros sur le portefeuille de CDO (Collateralised Debt Obligations) non couverts,
- 947 millions d'euros sur les risques de contrepartie sur les assureurs monolines,
- 325 millions d'euros sur le portefeuille de trading de RMBS (Residential Mortgage Backed Securities).

Par ailleurs, le Groupe, présent sur le marché des SIV (Structured Investment Vehicules) en tant que sponsor d'un seul conduit, PACE (Premier Asset Collateralised Entity), a décidé le 10 décembre 2007 d'assurer le refinancement de ce dernier. La décision de consolider le SIV PACE au 31 décembre 2007 s'est traduite par l'enregistrement d'un montant de -49 millions d'euros en produit net bancaire (et de -12 millions d'euros en coût net du risque) et par une augmentation de 1,6 Md EUR des actifs financiers en portefeuille.

Cette crise financière a également affecté les activités de Gestion d'actifs qui ont subi un mouvement de décollecte nette sur certains produits au second semestre 2007. Dans ce contexte, la Groupe a été amené à assurer la liquidité de certains fonds monétaires dynamiques au profit de ses clients, notamment par des rachats d'actifs ou des rachats de parts de fonds. Au 31 décembre 2007, sept fonds ont été consolidés par intégration globale, entraînant une augmentation de 5,6 Md EUR des actifs du Groupe à cette date

NOTE 5
CAISSE ET BANQUES CENTRALES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Caisse	2 104	2 111
Banques centrales	9 198	7 247
Total	11 302	9 358

NOTE 6

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(En M EUR)	31.12.2007			31.12.2006	
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché ⁽²⁾	Total	Total
<u>ACTIF</u>					
Portefeuille de transaction					
Effets publics et valeurs assimilées	37 903	1 551	-	39 454	38 422
Obligations et autres instruments de dettes	45 446	65 389	1 860	112 695	88 807
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	93 830	1 071	3	94 904	96 104
Autres actifs financiers	9 971	48 930	-	58 901	81 823
Sous-total actifs de transaction	187 150	116 941	1 863	305 954	305 156
<i>dont titres prêtés</i>				14 811	14 386
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat					
Effets publics et valeurs assimilées	52	659	-	711	1 843
Obligations et autres instruments de dettes	8 941	278	3	9 222	9 853
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	19 173	1 957	-	21 130	19 910
Autres actifs financiers	45	2 549	733	3 327	2 416
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	28 211	5 443	736	34 390	34 022
<i>dont titres prêtés</i>				-	-
Instruments de taux d'intérêt					
<i>Instruments fermes</i>	589	61 066	668	62 323	54 223
Swaps				49 782	45 128
FRA				229	120
<i>Instruments conditionnels</i>					
Options sur marché organisé				360	158
Options de gré à gré				8 112	5 792
Caps, floors, collars				3 840	3 025
Instruments de change					
<i>Instruments fermes</i>	55	16 031	28	16 114	10 867
<i>Instruments conditionnels</i>				14 448	9 363
				1 666	1 504
Instruments sur actions et indices					
<i>Instruments fermes</i>	749	31 390	961	33 100	26 904
<i>Instruments conditionnels</i>				2 970	1 031
				30 130	25 873
Instruments sur matières premières					
<i>Instruments fermes-Futures</i>	2 761	14 254	546	17 561	15 259
<i>Instruments conditionnels</i>				11 829	10 196
				5 732	5 063
Dérivés de crédit					
	-	18 400	1 210	19 610	5 829
Autres instruments financiers à terme					
<i>Instruments sur marchés organisés</i>	131	118	658	907	947
<i>Instruments de gré à gré</i>				323	366
				584	581
Sous-total dérivés de transaction	4 285	141 259	4 071	149 615	114 029
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat					
	219 646	263 643	6 670	489 959	453 207
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat au 31.12.2006					
	242 783	207 541	2 883	453 207	

⁽¹⁾ Y compris les OPCVM

⁽²⁾ L'impact résultat des variations de juste valeur déterminées à l'aide de paramètres de valorisation non basée sur des données de marché est présenté en note 34

NOTE 6 (suite)

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

En M EUR	31.12.2007			Total	31.12.2006
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché ⁽²⁾		
<u>PASSIF</u>					
Portefeuille de transaction					
Dettes représentées par un titre	-	25 025	24 546	49 571	39 902
Dettes sur titres empruntés	1 726	41 116	2 034	44 876	20 528
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	3 637	405	-	4 042	38 752
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	6 790	112	-	6 902	15 219
Autres passifs financiers	6 316	49 986	388	56 690	44 498
Sous-total passifs de transaction⁽³⁾	18 469	116 644	26 968	162 081	158 899
Instruments de taux d'intérêt					
<i>Instruments fermes</i>	417	61 881	7 338	69 636	58 139
Swaps				56 034	48 495
FRA				186	114
<i>Instruments conditionnels</i>					
Options sur marché organisé				391	100
Options de gré à gré				7 929	5 679
Caps, floors, collars				5 096	3 751
Instruments de change					
<i>Instruments fermes</i>	247	14 287	10	14 544	9 203
<i>Instruments conditionnels</i>				12 967	8 381
				1 577	822
Instruments sur actions et indices					
<i>Instruments fermes</i>	10 420	24 397	3 473	38 290	34 009
<i>Instruments conditionnels</i>				2 118	787
				36 172	33 222
Instruments sur matières premières					
<i>Instruments fermes-Futures</i>	1 138	15 860	1	16 999	14 914
<i>Instruments conditionnels</i>				11 599	10 043
				5 400	4 871
Dérivés de crédit					
	-	16 669	1 778	18 447	5 888
Autres instruments financiers à terme					
Instruments sur marchés organisés	27	72	-	99	801
Instruments de gré à gré				32	221
				67	580
Sous-total dérivés de transaction	12 249	133 166	12 600	158 015	122 954
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat^{(3) (4)}	380	18 189	2 086	20 655	16 840
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	31 098	267 999	41 654	340 751	298 693
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat au 31.12.2006	59 516	205 460	33 717	298 693	

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT

(En M EUR)	31.12.2007		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat⁽³⁾⁽⁴⁾	20 655	21 374	(719)
Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat au 31.12.2006⁽⁴⁾	16 840	17 103	(263)

⁽²⁾ L'impact résultant des variations de juste valeur déterminées à l'aide de paramètres de valorisation non basée sur des données de marché est présenté en note 34

⁽³⁾ La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre s'élève à 242 M EUR

⁽⁴⁾ Constitués essentiellement par des EMTN indexés.

NOTE 7

INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

(En M EUR)	31.12.2007		31.12.2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	2 789	3 413	2 468	2 323
FRA	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>				
Options sur marché organisé	-	-	-	-
Options de gré à gré	82	-	158	-
Caps, floors, collars	256	-	170	-
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	93	56	96	42
Change à terme	76	75	92	87
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments conditionnels sur actions et indices</i>				
	7	19	71	1
Couverture de cash-flow				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	401	293	611	371
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	-	-	2	-
Change à terme	5	2	-	2
Total	3 709	3 858	3 668	2 826

NOTE 8
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	31.12.2007				31.12.2006 *			
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Activité courante								
Effets publics et valeurs assimilées	7 716	1 525	71	9 312	9 521	1 022	974	11 517
<i>dont créances rattachées</i>				155				288
<i>dont dépréciation</i>				(25)				(25)
Obligations et autres instruments de dettes	58 195	8 086	904	67 185	43 431	11 430	2 022	56 883
<i>dont créances rattachées</i>				862				763
<i>dont dépréciation</i>				(57)				(8)
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	5 290	494	1 013	6 797	3 569	271	738	4 578
<i>dont créances rattachées</i>				1				1
<i>dont dépréciation</i>				(121)				(69)
Sous-total	71 201	10 105	1 988	83 294	56 521	12 723	3 734	72 978
Titres actions détenus à long terme	2 135	222	2 157	4 514	3 243	404	2 129	5 776
<i>dont créances rattachées</i>				5				4
<i>dont dépréciation</i>				(475)				(520)
Total des actifs financiers disponibles à la vente	73 336	10 327	4 145	87 808	59 764	13 127	5 863	78 754
dont titres prêtés				5				32

⁽¹⁾ Y compris les OPCVM

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(En M EUR)</i>	2007	2006
Solde d'ouverture au 1er janvier	78 754	73 028
Acquisitions	188 796	168 571
Cessions/remboursements **	(177 569)	(162 442)
Reclassements et variations de périmètre	2 468	2 144
Gains et pertes sur variations de juste valeur	(2 472)	(830)
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe	(50)	50
<i>Dont : augmentation</i>	<i>(29)</i>	<i>(24)</i>
<i>reprise</i>	<i>3</i>	<i>51</i>
<i>autres</i>	<i>(24)</i>	<i>22</i>
Pertes de valeur sur titres à revenu variable	(6)	250
Variation des créances rattachées	(33)	14
Différences de change	(2 080)	(2 031)
Solde de clôture au 31 décembre	87 808	78 754

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés.

** les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré

NOTE 9

ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES

(En M EUR)

	31.12.2007	31.12.2006
ACTIFS	14 229	34
Immobilisations et écarts d'acquisition	65	25
Actifs financiers	3 011	-
Créances établissements de crédit et autres	11 145	-
Autres actifs	8	9
PASSIFS	15 080	-
Provisions	107	-
Dettes	9 434	-
Autres passifs	5 539	-

Les augmentations de 14 195 M EUR et de 15 080 M EUR des actifs et des passifs non courants destinés à être cédés s'expliquent essentiellement par la cession de 50% de Fimat dans le cadre de l'opération Newedge (cf. événements postérieurs à la clôture : note 46). Le Groupe a appliqué la norme IFRS 5 et a par conséquent isolé dans les postes actifs et passifs non courants destinés à être cédés 50% des actifs et passifs de Fimat et 43,53% des actifs et passifs de La Marocaine Vie au 31 décembre 2007.

NOTE 10

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Comptes et prêts		
à vue et au jour le jour		
Comptes ordinaires	19 165	14 690
Prêts et comptes au jour le jour et autres	4 038	2 780
Valeurs reçues en pension au jour le jour	26	11
à terme		
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	22 613	18 809
Prêts subordonnés et participatifs	693	650
Valeurs reçues en pension à terme	55	221
Créances rattachées	340	343
Total brut	46 930	37 504
Dépréciation		
- Dépréciation sur créances individualisées	(35)	(45)
- Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(116)	(161)
Réévaluation des éléments couverts	(1)	(10)
Total net ⁽²⁾	46 778	37 288
Titres reçus en pension livrée	26 287	30 869
Total	73 065	68 157
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	73 052	68 151

⁽¹⁾ Au 31.12.2007, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 43 M EUR contre 46 M EUR au 31.12.2006.

⁽²⁾ Les prêts et créances sur les établissements de crédit des entités acquises en 2007 s'élèvent à 1 591 M EUR.

NOTE 11

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	11 437	12 224
Autres concours à la clientèle ^{(1) (2)}		
- Crédits de trésorerie	88 531	64 406
- Crédits à l'exportation	5 712	4 429
- Crédits à l'équipement	51 586	45 956
- Crédits à l'habitat	77 477	67 363
- Autres crédits	43 556	41 891
Sous-total	266 862	224 045
Comptes ordinaires débiteurs	18 704	15 808
Créances rattachées	1 467	1 495
Total brut	298 470	253 572
Dépréciation		
- Dépréciation sur créances individualisées	(6 272)	(6 197)
- Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(785)	(864)
Réévaluation des éléments couverts	(6)	2
Total net ⁽³⁾	291 407	246 513
Valeurs reçues en pension	309	1 124
Titres reçus en pension livrée	13 457	15 910
Total des prêts et créances sur la clientèle	305 173	263 547
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	303 097	263 548

⁽¹⁾ Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle :

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Clientèle non financière		
- Entreprises	118 441	100 704
- Particuliers	101 648	87 645
- Collectivités locales	9 642	9 240
- Professions libérales	9 659	8 904
- Gouvernements et Administrations Centrales	3 904	3 029
- Autres	5 096	3 985
Clientèle financière	18 472	10 538
Total	266 862	224 045

⁽²⁾ Au 31.12.2007, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 10 713 M EUR contre 9 888 M EUR au 31.12.2006.

⁽³⁾ Le montant net des créances à la clientèle des entités acquises en 2007 s'élève à 2 554 M EUR.

NOTE 12

OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILEES

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Location-financement immobilier	6 519	6 177
Location-financement mobilier	20 713	18 998
Créances rattachées	76	86
Total brut ⁽¹⁾	27 308	25 261
Dépréciation sur créances individualisées	(269)	(235)
Réévaluation des éléments couverts	(1)	1
Total net	27 038	25 027
Juste valeur des créances de location financement et assimilées	26 898	24 863

⁽¹⁾ Au 31.12.2007, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 645 M EUR contre 668 M EUR au 31.12.2006.

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Montant des investissements bruts	30 190	27 851
- à moins d'un an	7 417	6 665
- de un à cinq ans	16 760	15 073
- à plus de cinq ans	6 013	6 113
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	26 374	24 320
- à moins d'un an	6 656	5 977
- de un à cinq ans	14 508	13 002
- à plus de cinq ans	5 210	5 341
Produits financiers non acquis	2 882	2 590
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	934	941

NOTE 13
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Effets publics et valeurs assimilées	1 443	1 404
Cotés	1 406	1 377
Non cotés	10	-
Créances rattachées	27	27
Obligations et autres instruments de dettes	181	55
Cotés	177	54
Créances rattachées	4	1
Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 624	1 459
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 627	1 476

NOTE 14

CREANCES ET DETTES D'IMPOTS

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Créances d'impôts exigibles	801	863
Actifs d'impôts différés	3 132	640
- dont sur éléments du bilan ⁽¹⁾	3 239	726
- dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	(107)	(86)
Total	3 933	1 503

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Dettes d'impôts exigibles ⁽²⁾	1 770	1 497
Passifs d'impôts différés	630	462
- dont sur éléments du bilan	577	293
- dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	53	169
Total	2 400	1 959

⁽¹⁾ Dont 2 197 M EUR liés à la constatation d'impôt différé actif au titre de la provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées de 6 382 M EUR. (cf.note 40)

⁽²⁾ Dont 507 M EUR liés à la constatation d'un produit sur activités de marché non autorisées et dissimulées de 1 471 M EUR. (cf.note 40)

NOTE 15

AUTRES ACTIFS

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Dépôts de garantie versés	13 808	11 482
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	3 950	3 537
Charges payées ou comptabilisées d'avance	961	1 136
Autres débiteurs divers	16 408	18 498
Total brut	35 127	34 653
Dépréciation	(127)	(139)
Total net	35 000	34 514

NOTE 16

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Valeur brute au 31.12.2006	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre et reclassements (1)	Valeur brute au 31.12.2007	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2006	Dotations aux amortissements de l'année 2007	Dépréciations de l'année 2007	Reprises d'amortissements de l'année 2007	Variation de périmètre et reclassements (1)	Valeur nette au 31.12.2007	Valeur nette au 31.12.2006
<i>(En M EUR)</i>												
Immobilisations incorporelles:												
Logiciels, frais d'études informatiques	1 195	113	(14)	2	1 296	(898)	(142)	-	14	56	326	297
Immobilisations générées en interne	1 183	16	-	137	1 336	(863)	(139)	-	-	(6)	328	320
Immobilisations en cours	228	299	(2)	(189)	336	-	-	-	-	-	336	228
Autres	408	47	(3)	(6)	446	(124)	(34)	-	1	42	331	284
Sous-total	3 014	475	(19)	(56)	3 414	(1 885)	(315)	-	15	92	1 321	1 129
Immobilisations corporelles d'exploitation:												
Terrains et constructions	3 181	55	(48)	-	3 188	(963)	(86)	2	17	13	2 171	2 218
Immobilisations en cours	188	350	(1)	155	692	-	-	-	-	-	692	188
Actifs de location simple des sociétés de financements spécialisés	9 066	3 722	(2 878)	(32)	9 878	(2 277)	(1 585)	(6)	1 260	(63)	7 207	6 789
Autres	4 277	409	(108)	(102)	4 476	(3 009)	(379)	(3)	71	179	1 335	1 268
Sous-total	16 712	4 536	(3 035)	21	18 234	(6 249)	(2 050)	(7)	1 348	129	11 405	10 463
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	572	3	(11)	(13)	551	(102)	(16)	1	4	8	444	470
Immobilisations en cours	10	7	-	(1)	16	-	-	-	-	-	16	10
Sous-total	582	10	(11)	(14)	567	(102)	(16)	1	4	8	460	480
Total immobilisations corporelles et incorporelles	20 308	5 021	(3 065)	(49)	22 215	(8 236)	(2 383)	(6)	1 367	229	13 186	12 072

(1) Dont différences de change résultant de la conversion des états financiers en devises : montant brut : 145 M EUR, amortissements : 65 M EUR

Location simple

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
- à moins d'un an	1 172	1 146
- de un à cinq ans	2 176	1 683
- à plus de cinq ans	6	6
Total des paiements minimaux futurs à recevoir	3 354	2 835

NOTE 17

ECARTS D'ACQUISITION PAR POLE ET SOUS POLE

	RESEAUX FRANCE	RESEAUX INTERNATIONAUX	SERVICES FINANCIERS	BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	GESTIONS D'ACTIFS ET SERVICES AUX INVESTISSEURS			GESTION PROPRE	TOTAL GROUPE
					Gestion d'Actifs	Banque privée	Services aux Investisseurs et Epargne en ligne		
<i>(En M EUR)</i>									
Valeur brute au 31.12.2006	53	2 326	860	69	478	261	603	293	4 943
Acquisitions et autres augmentations	-	88	325	-	45	19	124	-	601
Cessions et autres diminutions	-	-	-	-	-	-	-	(293)	(293)
Change	-	(6)	15	(5)	(53)	(9)	(2)	-	(60)
Valeur brute au 31.12.2007	53	2 408	1 200	64	470	271	725	-	5 191
Dépréciations au 31.12.2006	-	-	-	-	-	-	-	(28)	(28)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	28	28
Dépréciations au 31.12.2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2006	53	2 326	860	69	478	261	603	265	4 915
Valeur nette au 31.12.2007	53	2 408	1 200	64	470	271	725	-	5 191

Les unités génératrices de trésorerie constituent le niveau le plus fin utilisé par la direction afin de déterminer le retour sur investissement d'une activité. Le Groupe a retenu une segmentation en 12 unités génératrices de trésorerie (UGT), homogène avec le pilotage du Groupe en grands métiers. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée selon la méthode la plus appropriée notamment la méthode des flux de trésorerie nets de l'impôt actualisés (discounted cashflows) et appliquée globalement à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie, et non au niveau de chaque entité juridique.

Les taux d'actualisation utilisés sont issus des études récentes des métiers du Groupe réalisées par des analystes et les flux de trésorerie sont projetés à l'horizon des budgets et plans stratégiques approuvés par la direction. Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe a mis en oeuvre au 31 décembre 2007 des tests de dépréciations sur les écarts d'acquisition.

Au 31 décembre 2007, la liste des UGT retenues par le Groupe s'établit comme suit :

UGT	Pôle/Sous-Pôle
Réseaux Internationaux Union Européenne + pré-Union Européenne	Réseaux Internationaux
Réseaux Internationaux Autres	Réseaux Internationaux
Crédit du Nord	Réseaux France
Réseaux Société Générale	Réseaux France
Services financiers Assurances	Services Financiers
Services financiers aux particuliers	Services Financiers
Services financiers aux entreprises	Services Financiers
Services financiers Location automobile	Services Financiers
Banque de Financement et d'Investissement	Banque de Financement et d'Investissement
Services aux Investisseurs et Epargne en ligne	Services aux Investisseurs et Epargne en ligne
Gestion d'Actifs	Gestion d'Actifs
Banque privée	Banque privée

Ventilation des principaux écarts d'acquisition par UGT

(En M EUR)

Entités	Ecart d'acquisition (Valeur nette comptable au 31.12.2007)	Affectation (UGT)
Komerčni Banka	843	Réseaux Internationaux Union Européenne + pré-Union Européenne
HVB Splitska Banka	769	Réseaux Internationaux Union Européenne + pré-Union Européenne
TCW Group Inc	394	Gestion d'Actifs
2S Banka	395	Services aux investisseurs et Epargne en ligne
MIBank*	351	Réseaux Internationaux Autres
Trancoso Participações Ltda. (Banco Cacique)	243	Services financiers aux particuliers
Eurobank	182	Services financiers aux particuliers
SG Private Banking (Suisse) SA	169	Banque Privée
Gefa Bank	155	Services financiers aux entreprises
Hanseatic Bank	131	Services financiers aux particuliers
Modra Pyramida	127	Réseaux Internationaux Union Européenne + pré-Union Européenne
On Vista	88	Services aux investisseurs et Epargne en ligne

* Goodwill comptabilisé au sein de NSGB depuis la fusion

NOTE 18

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	13 828	11 001
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	16 274	21 972
Sous-total	30 102	32 973
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	75 757	82 937
Valeurs données en pension à terme	9 211	686
Sous-total	84 968	83 623
Dettes rattachées	705	751
Réévaluation des éléments couverts	(83)	(11)
Titres donnés en pension	16 185	12 499
Total ⁽¹⁾	131 877	129 835
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	131 798	129 675

⁽¹⁾ Les dettes envers les établissements de crédit des entités acquises en 2007 s'élèvent à 881 M EUR.

NOTE 19

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	32 234	29 423
A terme	18 211	20 128
Sous-total	50 445	49 551
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	44 549	42 093
Particuliers	34 696	32 588
Clientèle financière	24 556	29 087
Autres	10 696	12 218
Sous-total	114 497	115 986
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	27 546	24 753
Particuliers	22 252	17 272
Clientèle financière	14 820	15 872
Autres	11 498	15 827
Sous-total	76 116	73 724
Dettes rattachées	1 278	1 144
Réévaluation des éléments couverts	4	11
Total dépôts clientèle ⁽¹⁾	242 340	240 416
Valeurs données en pension à la clientèle	338	196
Titres donnés en pension à la clientèle	27 984	26 785
Total	270 662	267 397
Juste valeur des dettes envers la clientèle	270 712	267 411

⁽¹⁾ Le montant des dépôts clientèle des entités acquises en 2007 s'élève à 638 M EUR.

NOTE 20

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Bons de caisse	2 607	2 715
Emprunts obligataires	4 302	4 611
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	130 061	92 126
Dettes rattachées	1 099	966
Sous-total	138 069	100 418
Réévaluation des éléments couverts	-	(46)
Total	138 069	100 372
Dont montant des dettes à taux variable	54 813	14 997
Juste valeur des dettes représentées par un titre	137 871	100 341

NOTE 21
AUTRES PASSIFS

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Dépôts de garantie reçus	20 198	13 389
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	5 610	3 914
Autres opérations sur titres	69	36
Charges à payer sur engagements sociaux	2 560	3 071
Produits constatés d'avance	1 591	1 928
Autres créditeurs divers	16 024	16 988
Total	46 052	39 326

NOTE 22**COMPTES ET PLANS D'EPARGNE LOGEMENT****1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Plans d'épargne logement (PEL)		
ancienneté de moins de 4 ans	1 658	1 227
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	5 840	7 024
ancienneté de plus de 10 ans	5 775	7 025
Sous-total	13 273	15 276
Comptes épargne logement (CEL)	2 294	2 334
Total	15 567	17 610

2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
ancienneté de moins de 4 ans	203	201
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	184	235
ancienneté de plus de 10 ans	66	83
Total	453	519

3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2006	Dotations	Reprises	31.12.2007
Plans d'épargne logement				
ancienneté de moins de 4 ans	7	22	-	29
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	-	2	-	2
ancienneté de plus de 10 ans	94	-	80	14
Sous-total	101	24	80	45
Comptes épargne-logement	35	5	1	39
Total	136	29	81	84

Les Plans d'Epargne Logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL: un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du Plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du Plan. Le niveau actuel des taux d'intérêt est relativement haut par rapport aux taux de rémunération des dépôts Epargne Logement du groupe Société Générale; en conséquence, c'est principalement l'engagement de prêter à un taux fixé sur les générations récentes de Plans Epargne Logement qui est actuellement générateur de la provision PEL/CEL. Les taux d'intérêt ayant augmenté au cours de l'année 2007, la proportion de la provision liée à l'engagement de rémunérer les dépôts Epargne Logement à un taux d'intérêt fixé a diminué au cours de l'année alors que le provisionnement des risques attachés à l'engagement de prêter à lui augmenté. Le niveau de provisionnement des encours d'Epargne Logement se monte à 0,54% des encours totaux au 31/12/2007.

4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Groupe Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 23
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

A. Dépréciations d'actifs

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Établissements de crédit	35	45
Crédits à la clientèle	6 272	6 197
Créances de location financement et assimilées	269	235
Groupes d'actifs homogènes	901	1 025
Actifs disponibles à la vente	678	622
Autres	260	248
Total	8 415	8 372

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2006	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2007
Établissements de crédit	45	-	(12)	(12)	(1)	3	35
Crédits à la clientèle	6 197	2 147	(1 315)	832	(751)	(6)	6 272
Créances de location financement et assimilées	235	136	(70)	66	(37)	5	269
Groupes d'actifs homogènes	1 025	253	(363)	(110)	-	(14)	901
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	622	168	(106)	62	-	(6)	678
Autres ⁽¹⁾	248	108	(72)	36	(30)	6	260
Total	8 372	2 812	(1 938)	874	(819)	(12)	8 415

⁽¹⁾ Dont dotations nettes impactant le risque de contrepartie : 48 M EUR.

B. Provisions

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	105	128
Provisions sur avantages au personnel	836	1 172
Provisions fiscales	674	497
Autres provisions	7 069	782
Total	8 684	2 579

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2006	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2007
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	128	49	(65)	(16)	-	-	(7)	105
Provisions sur avantages au personnel	1 172	121	(255)	(134)	(170)	-	(32)	836
Provisions fiscales	497	365	(264)	101	(3)	2	77	674
Autres provisions ^{(2) (3)}	782	6 499	(79)	6 420	(106)	3	(30)	7 069
dont provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées (cf. note 40)	-	6 382	-	6 382	-	-	-	6 382
Total	2 579	7 034	(663)	6 371	(279)	5	8	8 684

⁽²⁾ Dont dotations nettes impactant le coût net du risque : 9 M EUR.

⁽³⁾ Les autres provisions comprennent notamment les provisions PEL/CEL à hauteur de 136 M EUR au 31.12.2006 et 84 M EUR au 31.12.2007 soit une reprise nette de 52 M EUR au titre de l'exercice 2007 pour le réseau France de la Société Générale et le Crédit du Nord.

Les conséquences estimées au 31 décembre 2007 des litiges et des risques fiscaux qui ont eu dans un passé récent ou qui sont susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du Groupe, son activité ou son résultat, ont été intégrées dans les comptes du Groupe.

NOTE 24
AVANTAGES AU PERSONNEL

1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux Agirc et Arcco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges sur ces régimes sont en 2007 de 539 M€.

2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

2.1. Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

En M EUR	31.12.2007				31.12.2006			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Rappel des passifs bruts au bilan	2 377	55	272	2 704	2 448	215	351	3 014
Rappel des actifs du bilan	(1 979)	-	(74)	(2 053)	(1 985)	-	(78)	(2 063)
Solde net du bilan	398	55	198	651	463	215	273	951
Ventilation du solde net du bilan								
Valeur actualisée des engagements financés	2 069	-	80	2 149	2 236	-	78	2 314
Juste valeur des actifs de financement	(2 071)	-	(74)	(2 145)	(2 075)	-	(78)	(2 153)
Solde des régimes financés	A	(2)	-	6	4	161	-	161
Valeur actualisée des engagements non financés	B	276	55	192	523	276	216	765
Autres montants comptabilisés au bilan	C	-	-	-	-	-	-	-
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	48	-	-	48	58	-	-	58
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	(80)	-	-	(80)	6	1	-	7
Actifs distincts	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(91)	-	-	(91)	(89)	-	-	(89)
Total des éléments non encore reconnus	D	(124)	-	(124)	(26)	1	-	(25)
Solde	A + B + C - D	398	55	198	651	463	215	951

Notes:

1. Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10% du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte en IAS19 (corridor).

2. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Dans le Groupe, il y a 130 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 39 pays. 80% des passifs bruts de ces régimes sont concentrés sur 10 régimes qui se situent en France, Royaume Uni, Allemagne, Etats Unis et Suisse.

Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont essentiellement des couvertures santé. Il y a 10 régimes localisés sur 7 pays, sachant que 50% des passifs bruts de ces régimes concernent des régimes situés en France.

Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles de travail, les comptes épargne temps. Il y a 80 régimes répartis sur 22 pays. 75% du passif brut de ces régimes concernent des régimes situés en France.

3. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

4. Information sur les actifs de financement

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 34% d'obligations, 54% d'actions, 6% de monétaire et 6% autres. Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 154 Millions d'euros dont 91 Millions d'euros non reconnus.

5. Les cotisations employeurs devant être versées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2008 sont estimées à 55 MEUR.

6. D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.

7. En France, l'impact de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2007 sur les régimes d'indemnités de fin de carrière, lié à l'interdiction de la mise à la retraite avant 65 ans à horizon 2014 (après une période transitoire), est mesuré au 31/12/2006. Cet impact est traité en coût des services passés et donne lieu à une mise à jour des éléments de charge 2007 des régimes d'indemnités de fin de carrière. L'impact additionnel de la loi de financement 2008, mesuré au 31/12/2007, est essentiellement lié à l'application de la nouvelle taxe sociale de 25% (2008) puis 50% (à partir de 2009) sur les indemnités de mise à la retraite: il est traité en gains et pertes actuariels et ne modifie pas la charge 2007 des régimes d'indemnités de fin de carrière.

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été, en millions d'euros:

Actifs des régimes	Avantages postérieurs à l'emploi				Autres avantages à long terme		Total des régimes	
	Régimes de retraite		Autres régimes		31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006				
	52	175	-	-	3	5	55	180

2.2. Réconciliation des charges du compte de résultat

En M EUR	Avantages postérieurs à l'emploi				Autres avantages à long terme		Total des régimes	
	Régimes de retraite		Autres régimes		31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006				
Coût des services de l'année y compris charges sociales	77	70	6	8	36	50	119	128
Cotisations salariales	(3)	(3)	-	-	-	-	(3)	(3)
Coût financier	116	106	2	6	5	5	123	117
Rendement attendu des actifs des régimes	(120)	(107)	-	-	(4)	(3)	(124)	(110)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	5	5	-	-	-	-	5	5
Écarts actuariels	1	5	-	2	3	(7)	4	-
Effet des liquidations/ réductions de services futurs	5	-	-	60	-	(1)	5	59
Effet du changement du plafond d'actifs	(5)	6	-	-	-	-	(5)	6
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total net des charges du régime	76	82	8	76	40	44	124	202

2.3.a. Variations de la valeur actuelle des obligations

(En M EUR)	2007			2006		
	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes		Régimes de retraite	Autres régimes	
Valeur au 01.01	2 512	216	2 728	2 483	159	2 642
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	77	6	83	70	8	78
Coût financier	116	2	118	106	6	112
Cotisations salariales	-	-	-	(3)	-	(3)
Ecart actuariels générés dans l'exercice	(154)	(1)	(155)	(32)	(1)	(33)
Conversion en devises	(80)	(2)	(82)	(6)	(2)	(8)
Prestations servies	(124)	(1)	(125)	(96)	(10)	(106)
Coût des services passés générés dans l'exercice	(5)	-	(5)	9	-	9
Modification du périmètre de consolidation	1	-	1	(4)	(2)	(6)
Transferts, réductions et autres	1	(165)	(164)	(15)	58	43
Valeur au 31.12	2 344	55	2 399	2 512	216	2 728

2.3.b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

(En M EUR)	2007			2006		
	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes		Régimes de retraite	Autres régimes	
Valeur au 01.01	2 075	-	2 075	1 924	-	1 924
Rendement attendu des actifs de régime	120	-	120	107	-	107
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	(68)	-	(68)	72	-	72
Conversion en devises	(62)	-	(62)	(2)	-	(2)
Cotisations salariales	3	-	3	3	-	3
Cotisations patronales	108	-	108	132	-	132
Prestations servies	(95)	-	(95)	(78)	-	(78)
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
Transferts, réductions et autres	(10)	-	(10)	(83)	-	(83)
Valeur au 31.12	2 071	-	2 071	2 075	-	2 075

2.4. Principales hypothèses actuarielles

	31.12.2007	31.12.2006
Taux d'escompte		
Europe	5,16%	4,50%
Amériques	6,27%	5,20%
Asie-Océanie-Afrique	4,90%	4,30%
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement		
Europe	5,31%	5,87%
Amériques	6,50%	6,50%
Asie-Océanie-Afrique	4,06%	2,50%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	1,58%	1,00%
Amériques	2,00%	2%
Asie-Océanie-Afrique	2,05%	1,80%
Taux de croissance des dépenses médicales		
Europe	5,59%	4,63%
Amériques	NA	NA
Asie-Océanie-Afrique	4,15%	3,50%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	13,6	11,5
Amériques	7,5	9,5
Asie-Océanie-Afrique	13,5	11

Notes:

1. L'amplitude des taux d'escompte est expliquée par l'amplitude des durées des régimes à laquelle s'ajoute des niveaux de taux différents à l'intérieur d'une même zone géographique comme l'Europe et l'Asie.
2. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.
3. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

2.5. Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

En pourcentage de l'élément mesuré	2007			2006		
	Régime de retraite	Régimes de santé	Autres régimes	Régime de retraite	Régimes de santé	Autres régimes
Variation de +1% du taux d'escompte						
Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	-11%	-15%	-7%	-14%	-14%	-6%
Impact sur le total net des charges des régimes	-10%	-10%	-51%	-19%	-8%	-34%
Variation de +1% du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement						
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Impact sur le total net des charges des régimes	-3%	NA	-1%	-21%	NA	-3%
Variation de +1% du taux de croissance net d'inflation des masses salariales						
Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	11%	NA	7%	5%	NA	5%
Impact sur le total net des charges des régimes	13%	NA	49%	17%	NA	39%
Variation de +1% du taux de croissance des dépenses médicale						
Impact sur la VA des engagements au 31 décembre		9%			15%	
Impact sur le total net des charges des régimes		4%			19%	

2.6. Ajustements liés à l'expérience au titre des régimes de retraite à prestations définies (en MEUR)

	31.12.2007	31.12.2006
Valeur actualisée de l'obligation	2 344	2 512
Juste valeur des actifs de régime	2 071	2 075
Déficit / (excédent)	273	437
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain)	49	(11)
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain)	68	(67)

NOTE 25
DETTES SUBORDONNEES

(En M EUR)

Devises d'émission	2008	2009	2010	2011	2012	Autres	Encours 31.12.2007	Encours 31.12.2006
Titres subordonnés								
EUR	121	313	649	439	920	6 271	8 713	8 004
USD	-	-	-	-	-	1 459	1 459	1 935
GBP	-	-	-	-	-	818	818	893
Autres devises	54	-	-	-	-	97	151	148
Sous-total	175	313	649	439	920	8 645	11 141	10 980
Dettes subordonnées								
EUR	-	-	-	4	-	29	33	37
Sous-total	-	-	-	4	-	29	33	37
Dettes rattachées	233	-	-	-	-	-	233	274
Total hors réévaluation des éléments couverts	408	313	649	443	920	8 674	11 407	11 291
Réévaluation des éléments couverts							52	222
Total							11 459	11 513

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 12 692 M EUR au 31.12.2007 (11 751 M EUR au 31.12.06).

NOTE 26

ACTIONS ORDINAIRES SOCIETE GENERALE, ACTIONS DETENUES EN PROPRE, ACTIONS DETENUES PAR LE PERSONNEL

<i>(En nombre d'actions)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Actions ordinaires	466 582 593	461 424 562
Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾	30 311 822	22 939 831
Dont actions détenues par le personnel	33 458 863	32 424 638

⁽¹⁾ Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction.

NOTE 27 ENGAGEMENTS

A. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	23 430	19 279
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾		
Facilités d'émission	38	100
Ouvertures de crédits confirmés	136 667	146 194
Autres	2 460	1 726
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	7 407	11 011 *
Donnés à la clientèle ^{(1) (2)}	60 632	45 114 *
Engagements sur titres		
Titres à livrer	41 031	28 663

Engagements reçus

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	24 254	17 526
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	53 677	58 352
Autres engagements reçus ⁽³⁾	60 133	49 854
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	42 400	32 783

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2007, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation s'élevaient respectivement à 27,7 Md EUR et à 0,6 Md EUR.

⁽²⁾ Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

⁽³⁾ Dont garanties reçues d'Etat, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 34,1 Md EUR au 31.12.07 contre 28,3 Md EUR au 31.12.06. Le solde correspond notamment aux titres et valeurs reçus en garantie.

B. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En M EUR)	31.12.2007		31.12.2006	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêts				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	6 345 931	202 337	5 566 581	216 633
Contrats à terme de taux	1 244 166	-	1 454 300	20
<i>Instruments conditionnels</i>	3 473 469	12 682	2 397 826	16 357
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>	834 864	24 900	685 824	37 514
<i>Instruments conditionnels</i>	354 186	-	205 201	-
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>	275 766	-	231 930	-
<i>Instruments conditionnels</i>	842 302	207	646 448	148
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>	165 919	-	155 635	-
<i>Instruments conditionnels</i>	122 445	-	154 586	-
Dérivés de crédit	2 175 336		991 383	
Autres instruments financiers à terme	19 301	-	16 826	-

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés.

NOTE 27 (suite)

C. Equivalent risque de crédit

L'équivalent risque de crédit de ces opérations, déterminé conformément aux méthodes préconisées par le Comité de Bâle pour le calcul du ratio de solvabilité international, s'élève par contrepartie à :

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Gouvernements et banques centrales OCDE	2 276	993
Etablissements de crédit et administrations locales OCDE	32 115	23 176
Clientèle	19 316	15 407
Etablissements de crédit et banques centrales hors OCDE	849	657
Total (après prise en compte des accords de netting)	54 556	40 233

Les accords de compensation ont réduit l'équivalent de risque de crédit de 136 950 M EUR au 31 décembre 2007 contre 102 921 M EUR au 31 décembre 2006.

Opérations de titrisation

Le Groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs, et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Au 31 décembre 2007, il existe 6 véhicules non consolidés (Barton, Antalis, Asset One, Homes, ACE Australia, ACE Canada) structurés par le Groupe pour le compte de la clientèle ou des investisseurs. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 19 260 M EUR (19 815 M EUR à fin 2006).

L'absence de contrôle de ces véhicules par le Groupe est régulièrement testée au regard des critères d'appréciation applicables aux entités ad hoc (Cf. note 1). Au 31 décembre 2007, aucun de ces véhicules n'est consolidé, le Groupe n'en ayant pas le contrôle et n'étant pas exposé à la majorité des risques et avantages qui leur sont liés.

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le Groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de rehaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 600 M EUR (731 M EUR à fin 2006). Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 27 738 M EUR à cette même date (29 237 MEUR à fin 2006).

NOTE 28
ACTIFS REMIS ET RECUS EN GARANTIE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006 *
Actifs remis en garantie		
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs	42 779	27 649
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers	13 716	10 687
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors bilan	407	385
Total	56 902	38 721

Actifs reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

Juste valeur des titres reçus en pension livrée	39 783	46 831
--	---------------	---------------

** Montants retraités par rapport aux états financiers publiés.*

Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement aux titres remis en garantie dans le cadre d'opérations de pensions et aux créances mobilisées auprès de la Banque de France ou de la Caisse de Refinancement Hypothécaire.

La rubrique "actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers" enregistre essentiellement les dépôts de garantie versés sur marchés organisés.

NOTE 29

Echéances des emplois et des ressources par durée restant à courir

Échéances des actifs et passifs financiers

(En M EUR au 31.12.07)	Jusqu'à 3 mois ⁽¹⁾	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPLOIS					
Caisse et Banques centrales	11 302				11 302
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	317 500	143 924	13 993	14 542	489 959
Instruments dérivés de couverture	3 709	-	-	-	3 709
Actifs financiers disponibles à la vente	19 078	7 828	20 914	39 988	87 808
Prêts et créances sur les établissements de crédit	47 770	8 163	14 639	2 493	73 065
Prêts et créances sur la clientèle	76 104	50 215	103 380	75 474	305 173
Opérations de location financement et assimilées	3 110	5 079	13 399	5 450	27 038
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(202)	-	-	-	(202)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	136	139	580	769	1 624
Total Emplois	478 507	215 348	166 905	138 716	999 476
RESSOURCES					
Banques centrales	3 004				3 004
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	260 203	29 121	30 388	21 039	340 751
Instruments dérivés de couverture	3 858	-	-	-	3 858
Dettes envers les établissements de crédit	117 004	7 285	4 016	3 572	131 877
Dettes envers la clientèle	218 822	11 726	26 658	13 456	270 662
Dettes représentées par un titre	95 816	22 780	14 397	5 076	138 069
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(337)	-	-	-	(337)
Total Ressources	698 370	70 912	75 459	43 143	887 884

⁽¹⁾ Par convention, les dérivés sont classés en moins de 3 mois.

Échéances notionnelles des engagements sur instruments financiers dérivés⁽²⁾

(En M EUR au 31.12.07)	ACTIF				PASSIF			
	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêts								
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps	2 328 414	2 321 254	1 898 599	6 548 267				
Contrats à terme de taux	506 904	78 012	180	585 096	500 370	158 700	-	659 070
<i>Instruments conditionnels</i>								
	666 610	533 381	377 293	1 577 284	947 045	534 786	427 036	1 908 867
Instruments de change								
<i>Instruments fermes</i>								
	600 959	164 937	93 868	859 764				
<i>Instruments conditionnels</i>								
	101 850	71 979	2 863	176 692	102 077	72 419	2 998	177 494
Instruments sur actions et indices								
<i>Instruments fermes</i>								
	103 069	34 970	1 954	139 993	104 224	27 191	4 357	135 772
<i>Instruments conditionnels</i>								
	244 032	120 811	19 792	384 635	278 611	155 577	23 685	457 873
Instruments sur matières premières								
<i>Instruments fermes</i>								
	59 849	23 400	926	84 175	58 467	22 243	1 034	81 744
<i>Instruments conditionnels</i>								
	41 154	19 515	338	61 007	41 613	19 744	81	61 438
Dérivés de crédit								
	25 032	688 051	329 393	1 042 476	28 776	710 944	393 140	1 132 860
Autres instruments financiers à terme								
	8 583	286	2	8 871	9 997	424	10	10 431

⁽²⁾ Ces éléments sont présentés en fonction des échéances comptables des instruments financiers.

NOTE 30
OPERATIONS EN DEVISES

(En M EUR)	31.12.2007				31.12.2006			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	592 147	599 332	21 538	19 305	533 154	530 927	13 151	10 223
USD	282 285	295 430	26 060	33 709	249 846	265 322	19 242	22 147
GBP	34 125	31 919	7 770	7 002	29 532	30 722	6 306	3 811
JPY	28 358	27 567	8 387	7 403	37 244	35 237	2 743	4 674
AUD	21 322	19 641	-	3	14 669	11 683	60	42
CZK	20 930	21 905	68	135	18 520	19 153	88	308
Autres devises	92 595	75 968	20 943	17 375	73 876	63 797	7 829	8 556
Total	1 071 762	1 071 762	84 766	84 932	956 841	956 841	49 419	49 761

NOTE 31
ACTIVITES D'ASSURANCE

Provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	21 789	21 010
Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie	46 869	43 341
- dont provisions pour participation aux bénéfices différés	857	2 170
Provisions techniques des contrats d'assurance non vie	270	232
Total	68 928	64 583
Part des réassureurs	303	295
Provisions techniques nettes de la part des réassureurs	68 625	64 288

Tableau de variation des provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture 01.01.2007	21 010	43 341	232
Charge des provisions d'assurance	1 215	3 006	39
Revalorisation des contrats	(93)	30	-
Chargements prélevés sur les contrats	(147)	-	-
Transferts et arbitrages	(524)	525	-
Entrées de portefeuilles	255	(254)	-
Participation aux résultats	83	367	-
Autres	(10)	(146)	(1)
Provisions de clôture 31.12.2007	21 789	46 869	270

Placements nets des entreprises d'assurance

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	27 579	28 014
Effets publics et valeurs assimilées	1	332
Obligations et autres instruments de dettes	8 107	8 986
Actions et autres instruments de capitaux propres	19 471	18 696
Actifs financiers disponibles à la vente	43 435	39 312
Effets publics et valeurs assimilées	916	45
Obligations et autres instruments de dettes	37 488	36 085
Actions et autres instruments de capitaux propres	5 031	3 182
Placements immobiliers	392	400
Total	71 406	67 726

NOTE 31 (suite)

Résultat technique des entreprises d'assurance

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Primes	9 673	10 458
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(8 904)	(11 146)
Produits nets des placements	252	1 497
Autres produits (charges) nets techniques	(614)	(444)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-groupe	407	365
Élimination des opérations intra-groupe ⁽¹⁾	348	329
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-groupe	755	694

⁽¹⁾ Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

Produits nets de commissions⁽²⁾

(En M EUR)	31.12.2007	31.12.2006
Commissions et honoraires reçus		
- Chargements d'acquisition	197	200
- Chargements de gestion	467	491
- Autres	151	48
Commissions et honoraires payés		
- Chargements d'acquisition	(182)	(172)
- Chargements de gestion	(240)	(198)
- Autres	(10)	(9)
Total des commissions et honoraires	383	360

⁽²⁾ Ce tableau présente la contribution des commissions avant élimination des opérations intra-groupe.

GESTION DES RISQUES D'ASSURANCE

Il existe deux grandes natures de risques d'assurance :

· les risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non-vie comme en prévoyance, les bénéficiaires sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée dans l'élaboration des tarifications. Les dérives peuvent être liées à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées, les modifications de l'environnement macroéconomique, les pandémies, les catastrophes naturelles...

· les risques liés aux marchés financiers : en assurance-vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est une des préoccupations essentielles de la ligne métier assurance. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de reportings réguliers auprès des Directions Générales des entités concernées et des Directions Générales des lignes métiers.

En matière de **risques de tarification et de dérive de la sinistralité** quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation ab initio de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'Audits Qualité et d'Audit Interne pluriannuels. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
- suivi des ratios sinistres/primes réalisés à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de surveillance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou des IBNR) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;
- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.

Concernant la **maîtrise des risques liés aux marchés financiers**, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...), sont étudiés au sein de la Branche Finances et Risques de la ligne métier assurance vie. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction Générale du Groupe Société Générale lors d'un comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse est organisée autour de quelques grands principes :

- Gestion des risques Actifs/Passifs :
- surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la durée du passif rapportée à la durée de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques liés aux réinvestissements ;
- surveillance étroite des marchés action et simulations de scénarios de stress ;
- couverture des risques de taux par des instruments financiers.
- Gestion des risques financiers, sous formes de limites :
- Limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction émetteurs souverains vs privés) ;
- Limites de rating (ex. : AAA : min 50% dont 20% sur les Etats et garanties d'Etat) ;
- Limites par types d'actifs (ex : actions, private equity).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers scénarios de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de stress tests et de modélisations stochastiques.

NOTE 32

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>(En M EUR)</i>	2007	2006
Opérations avec les établissements de crédits	6 897	5 372
Comptes à vue et prêts interbancaires	3 231	2 844
Titres et valeurs reçus en pension	3 666	2 528
Opérations avec la clientèle	17 414	13 758
Créances commerciales	719	1 038
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	14 509	10 819
Comptes ordinaires débiteurs	1 122	862
Titres et valeurs reçus en pension	1 064	1 039
Autres produits	-	-
Opérations sur instruments financiers	12 121	9 584
Actifs financiers disponibles à la vente	3 686	2 492
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	106	110
Prêts de titres	33	244
Dérivés de couverture	8 296	6 738
Opérations de location-financement	1 661	1 342
Location-financement immobilier	375	315
Location-financement mobilier	1 286	1 027
Total produits d'intérêts	38 093	30 056
Opérations avec les établissements de crédits	(10 072)	(7 401)
Emprunts interbancaires	(7 218)	(6 011)
Titres et valeurs donnés en pension	(2 854)	(1 390)
Opérations avec la clientèle	(11 976)	(9 197)
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 234)	(1 024)
Autres dettes envers la clientèle	(8 813)	(6 825)
Titres et valeurs donnés en pension	(1 929)	(1 348)
Opérations sur instruments financiers	(13 538)	(10 341)
Dettes représentées par des titres	(4 965)	(3 426)
Dettes subordonnées et convertibles	(603)	(615)
Emprunts de titres	(121)	(36)
Dérivés de couverture	(7 849)	(6 264)
Autres charges d'intérêts	(5)	(5)
Total charges d'intérêts ⁽²⁾	(35 591)	(26 944)
Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés	263	233

(1) Détail des autres concours à la clientèle

(En M EUR)

	2007	2006
- Crédits de trésorerie	5 772	3 873
- Crédits à l'exportation	396	255
- Crédits d'équipement	2 334	1 840
- Crédits à l'habitat	3 398	2 753
- Autres crédits à la clientèle	2 609	2 098
Total	14 509	10 819

(2) Ces charges intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat qui sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (note 34) . Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

NOTE 33

PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>(En M EUR)</i>	2007	2006
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	122	133
Opérations avec la clientèle	2 610	2 237
Opérations sur titres	815	816
Opérations sur marchés primaires	177	246
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	1 406	822
Engagements de financement et de garantie	521	505
Prestations de services	4 902	4 299
Autres	192	184
Total des produits	10 745	9 242
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	(239)	(189)
Opérations sur titres	(523)	(418)
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(1 083)	(618)
Engagements de financement et de garantie	(219)	(202)
Autres	(1 153)	(962)
Total des charges	(3 217)	(2 389)

Ces produits et charges de commissions incluent :

	2007	2006
les produits de commissions hors TIE* liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	3 557	3 280
les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	3 507	2 902
les charges de commissions hors TIE* liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(219)	(226)
les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(856)	(597)

* Taux d'intérêt effectif

NOTE 34

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(En M EUR)	2007	2006
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	16 331	22 056
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	419	557
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	(12 103)	(10 799)
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	(259)	(177)
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	4 439	(2 268)
Résultat net sur instruments de couverture / couverture de juste valeur	(443)	(559)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	470	949
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	2	-
Résultat net des opérations de change	451	601
Total⁽¹⁾	9 307	10 360

⁽¹⁾ Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

Au sein des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur, la variation de juste valeur déterminée à l'aide de paramètres de valorisation non basée sur des données de marché s'élève à un produit net de 1 481 M EUR pour l'exercice. Les actifs et passifs à la juste valeur par résultat dont la valorisation n'est pas basée sur des données de marché sont présentés en note 6.

Montant restant à comptabiliser en résultat relatif aux actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat dont la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation non basée sur des données de marché

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente comme suit :

(En M EUR)	2007	2006
Montant restant à comptabiliser en résultat au 1er janvier	1 069	1 091
Montant généré par les nouvelles transactions de la période	978	709
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période	(999)	(731)
Amortissement	(738)	(519)
Passage à des paramètres observables	(86)	(39)
Arrivée à échéance ou à terminaison	(153)	(137)
Différences de change	(22)	(36)
Montant restant à comptabiliser en résultat au 31 décembre	1 048	1 069

NOTE 35

GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(En M EUR)</i>	2007	2006
Activité courante		
Plus-value de cession	201	150
Moins-value de cession	(177)	(22)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(70)	(8)
Plus-value de cession après rétrocession de la participation aux assurés sur actifs financiers disponibles à la vente (activité d'assurance)	62	9
Sous total	16	129
Titres à revenu variable détenus à long terme		
Plus-value de cession ⁽¹⁾	1 030	532
Moins-value de cession ⁽¹⁾	(51)	(17)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(50)	(20)
Sous total	929	495
Total	945	624

(1) La plus value nette réalisée à l'occasion de l'échange des titres Euronext avec les titres NYSE et de la cession subséquente des titres du nouvel ensemble s'élève à 235 M EUR.

NOTE 36

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

<i>(En M EUR)</i>	2007	2006
Produits des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	71	64
Activités de location immobilière	104	90
Activités de location mobilière	5 116	3 576
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	10 793	13 033
Sous-total	16 084	16 763
Charges des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	(3)	-
Activités de location immobilière	(28)	(44)
Activités de location mobilière	(3 589)	(3 072)
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(11 223)	(12 472)
Sous-total	(14 843)	(15 588)
Total net	1 241	1 175

NOTE 37

FRAIS DE PERSONNEL

<i>(En M EUR)</i>	2007	2006
Rémunérations du personnel ⁽¹⁾	(5 813)	(5 948)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations ⁽¹⁾	(989)	(1 147)
Charges de retraite - régimes à cotisations définies	(539)	(502)
Charges de retraite - régimes à prestations définies	(58)	(77)
Autres charges sociales et fiscales	(361)	(329)
Participation, intéressement, abondement et décote	(412)	(347)
Total	(8 172)	(8 350)

⁽¹⁾ Dont (1 503) M EUR au 31.12.07 au titre des rémunérations variables contre (2 156) M EUR au 31.12.06. Cette diminution est due pour l'essentiel à la baisse des revenus de la banque d'investissement

	2007	2006
Effectif moyen		
- France	57 922	54 718
- Étranger	72 178	60 416
Total	130 100	115 134

NOTE 38

PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

1. Montant de la charge enregistrée en résultat

(En M EUR)	31.12.2007			31.12.2006		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	-	73,8	73,8	-	31,9	31,9
Charges nettes provenant des plans d'options	105,2	119,2	224,4	147,9	91,9	239,8

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans de stock-options attribués depuis le 7 novembre 2002, réglés en titres et sur l'ensemble des plans réglés en espèces.

2. Description des plans d'options et d'attribution gratuites d'actions - Société Générale

2.1. Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2007 sont brièvement décrits ci-dessous.

2.1.1. Options d'achat

Émetteur	Société Générale	Société Générale pour TCW	Société Générale	Société Générale pour TCW				
Année	2002	2003	2004	2005	2006	2006	2007	2007
type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat					
Autorisation des actionnaires	13/05/1997	23/04/2002	23/04/2002	29/04/2004	29/04/2004	29/04/2004	30/05/2006	30/05/2006
Décision du Conseil d'Administration	16/01/2002	22/04/2003	14/01/2004	13/01/2005	18/01/2006	25/04/2006	19/01/2007	18/09/2007
Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	3 553 549	3 910 662	3 814 026	4 067 716	1 548 218	138 503	1 260 956	121 037
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans					
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG					
Période d'acquisition des droits	16/01/2002 - 16/01/2005	22/04/2003 - 22/04/2006	14/01/2004 - 14/01/2007	13/01/2005 - 13/01/2008	18/01/2006 - 18/01/2009	25/04/2006 - 25/04/2009	19/01/2007 - 19/01/2010	18/09/2007 - 18/09/2010
Conditions de performance	non	non	non	non	non	non	non sauf mandataires sociaux ⁽²⁾	non
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois					
Cours du titre à l'attribution (euros) (moyenne des 20 dernières cotations) ⁽³⁾	62,08	51,65	69,53	74,50	104,85	121,52	130,3	117,41
Décote	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Prix d'attribution (euros) ⁽³⁾	62,08	51,65	69,53	74,50	104,85	121,52	130,3	117,41
Options non attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-
Options exercées au 31/12/2007	2 537 445	2 313 272	668 150	4 000	2 174	-	-	-
Options perdues au 31/12/2007	283 693	186 374	99 078	130 137	40 156	6 033	13 934	235
Options restantes au 31/12/2007	732 411	1 411 016	3 046 798	3 933 579	1 505 888	132 470	1 247 022	120 802
Nombre d'actions réservées au 31/12/2007	732 411	1 411 016	3 046 798	(2)	(2)	132 470	1 247 022	120 802
Cours des actions réservées (euros)	63,18	51,03	50,35	(2)	(2)	124,1	126,69	119,55
Valeur des actions réservées (M EUR)	46	72	153	(2)	(2)	16	158	14
1ère date de cessior	16/01/2006	22/04/2007	14/01/2008	13/01/2009	18/01/2010	25/04/2009	19/01/2011	18/09/2010
Période d'interdiction de cession	1 an	1 an	1 an					
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	28%	25%	21%	17%	16%	17%	18%	17%
Méthode de valorisation utilisée	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo

⁽¹⁾ Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2006, les données par actions historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

⁽²⁾ Les plans d'options d'achat 2005 et 2006 ont été couverts par l'achat d'options d'achat.

⁽³⁾ Il existe des conditions de performance pour les mandataires sociaux qui sont décrites dans la partie "gouvernement d'entreprise".

2.1.2. Attribution gratuite d'actions

Émetteur	Société Générale	Société Générale
Année	2006	2007
Type de plan	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions
Autorisation des actionnaires	09/05/2005	30/05/2006
Décision du Conseil d'Administration	18/01/2006	19/01/2007
Nombre d'actions attribuées	726 666	824 406
Modalités de règlement	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	18/01/2006 - 31/03/2008	19/01/2007 - 31/03/2009
Conditions de performance	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (EUR)	103,6	131,4
Actions exercées au 31/12/2007	240	470
Actions perdues au 31/12/2007	33 672	16 376
Actions restantes au 31/12/07	692 754	807 560
Nombre d'actions réservées au 31/12/07	692 754	807 560
Cours des actions réservées (EUR)	90,62	126,69
Valeur des actions réservées (M EUR)	63	102
1ère date de cessior	31.03.2010	31.03.2011
Période d'interdiction de cessior	31.03.2011	31.03.2012
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	durée d'acquisition 2 ans : 86%	durée d'acquisition 2 ans : 86%
Méthode de valorisation utilisée	durée d'acquisition 3 ans : 81%	durée d'acquisition 3 ans : 81%
	Arbitrage	Arbitrage

2.2. Statistiques sur les plans d'options Société Générale

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2007 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options plan 2002	Nombre d'options plan 2003	Nombre d'options plan 2004	Nombre d'options plan 2005	Nombre d'options plan 2006	Nombre d'options plan 2006 TCW	Nombre d'options plan 2007	Nombre d'options plan 2007 TCW	Durée résiduelle contractuelle et moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (euros)	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (euros)	Fourchettes des prix d'exercice (euros)
Options existantes au 01/01/2007	1 183 753	2 665 453	3 720 156	3 971 183	1 524 007	137 823	-	-	-	-	-	-
Options attribuées durant la période	-	-	-	-	-	-	1 260 956	121 037	-	-	-	-
Options perdues durant la période	119	228	7 208	37 604	18 119	5 353	13 934	235	-	-	-	-
Options exercées durant la période	451 223	1 254 209	666 150	-	-	-	-	-	-	-	139,95	51,65-130,30
Options échues durant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options existantes au 31/12/2007	732 411	1 411 016	3 046 798	3 933 579	1 505 888	132 470	1 247 022	120 802	45 mois	15,62	-	-
Options exerçables au 31/12/2007	732 411	1 411 016	3 046 798	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Notes

1. Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options SG sont les suivantes :

	2002-2004	2005	2006	2007
Taux d'intérêt sans risque	3,8%	3,3%	3,3%	4,2%
Volatilité future de l'action	27%	21%	22%	21%
Taux de perte de droits	0%	0%	0%	0%
Taux de distribution des dividendes	4,3%	4,3%	4,2%	4,8%
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 1% en 2007. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre

3. Description des plans d'options - TCW

3.1 Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe TCW au cours de la période se terminant le 31 décembre 2007 sont brièvement décrits ci-dessous.

Emetteur	TCW	TCW	TCW	TCW	TCW	TCW
Année	2001	2002	2003	2005	2006	2007
type de plan	options d'achat					
Autorisation des actionnaires	07/07/2001	07/07/2001	07/07/2001	01/07/2005	01/09/2006	30/09/2007
Décision du Conseil d'Administration	07/07/2001	01/01/2002	19/02/2003	01/07/2005	01/09/2006	30/09/2007
Nombre d'options attribuées	1 343 320	1 417 980	1 268 350	2 753 708	2 385 515	2 468 849
Durée de validité des options	10 ans	10 ans	10 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	actions SG					
Période d'acquisition des droits	07/07/2001 - 07/07/2003	01/01/2002 - 15/07/2008	19/02/2003 - 26/06/2009	01/07/2005 - 30/06/2010	01/09/2006 - 31/08/2011	30/09/2007 - 29/09/2012
Conditions de performance	non	non	non	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Cas de décès	maintien partiel avec vesting accéléré					
Prix du titre à l'attribution (euros)	22,23	18,14	15,50	41,35	36,95	33,32
Décote	3,29	2,69	2,30	13,48	5,64	5,12
Prix d'attribution (euros)	18,93	15,45	13,21	27,87	31,31	28,20
Options non attribuées	-	-	-	-	-	-
Options exercées au 31/12/2007	1 343 320	1 119 452	477 488	323 333	2 824	-
Options perdues au 31/12/2007	-	59 728	552 142	242 065	146 384	9 070
Options restantes au 31/12/2007	-	238 800	238 720	2 188 311	2 236 307	2 459 779
Titre date de cession	07/09/2003	01/02/2003	18/03/2005	01/08/2007	01/11/2008	01/11/2009
Période d'interdiction de cession	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	42%	56%	51%	66%	41%	38%
Méthode de valorisation utilisée	black & scholes					

3.2 Statistiques sur les plans d'options TCW

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe TCW au cours de la période se terminant le 31 décembre 2007 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options total	Nombre d'options plan 2001	Nombre d'options plan 2002	Nombre d'options plan 2003	Nombre d'options plan 2005	Nombre d'options plan 2006	Nombre d'options plan 2007	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (euros)	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (euros)	Fourchette des prix d'exercice (euros)
Options existantes au 01/01/2007	5 904 552	29 864	492 532	358 080	2 655 035	2 369 041	-	-	-	-	-
Options attribuées durant la période	2 468 849	-	-	-	-	-	2 468 849	-	-	-	-
Options perdues durant la période	282 372	-	-	-	143 392	129 910	9 070	-	-	-	-
Options exercées durant la période	729 113	29 864	253 732	119 360	323 333	2 824	-	-	125,62	32,09-34,52	-
Options échues durant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options existantes au 31/12/2007	7 361 917	-	238 800	238 720	2 188 311	2 236 307	2 459 779	52 mois	13,48	-	-
Options exerçables au 31/12/2007	197 393	-	-	-	197 393	-	-	-	-	-	-

Notes

1. Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options de TCW sont les suivantes :

	Plans 2001 à 2003	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007
Taux d'intérêt sans risque	4%	4%	5%	5%
Volatilité future de l'action	30%	31%	28%	22%
Taux de perte de droits	0%	5%	0%	0%
Taux de distribution des dividendes	0%	0%	0%	0%
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

2. La volatilité future a été estimée par la volatilité historique d'entreprises américaines cotées appartenant au même secteur d'activité et diverses maturités. Puis un calcul a été réalisé sur la médiane des volatilités historiques sur 5 ans. La juste valeur reflète les performances futures de la société.

3. En raison des modalités particulières de ce plan, réglé en actions SG, aucune couverture n'a été expressément désignée.

4. Informations sur les autres plans sur capitaux propres

Les plans sur capitaux propres autres que les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2007 ont les caractéristiques suivantes :

4.1 Attributions d'actions SG avec décote

Plan mondial d'actionariat salarié

Au titre de la politique d'actionariat salarié du Groupe, la Société Générale a proposé le 26/04/07 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 108,90 EUR décauté de 20% par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

Le nombre d'actions souscrites a été de 4 578 835, représentant une charge pour l'exercice 2007 de 73,8 M EUR pour le Groupe après prise en compte de la durée légale d'incapacité de 5 ans des titres. Le modèle de valorisation utilisé, qui est conforme aux préconisations du Conseil national de la comptabilité sur les Plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié par la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notional qui représente pour lui leur blocage sur 5 ans. Ce coût notional d'incapacité est valorisé comme le coût net d'un achat comptant d'actions Société Générale financé par un crédit de trésorerie non affecté et non renouvelable d'une durée de 5 ans, et d'une vente à terme de ces mêmes actions à échéance de 5 ans. Les principaux paramètres de marché utilisés pour valoriser ce coût notional d'incapacité en date d'attribution sont les suivants :

- cours comptant de l'action Société Générale : 151,29 EUR
- taux d'intérêt sans risque : 4,39 %
- taux d'intérêt d'un crédit de trésorerie non affecté à 5 ans applicable aux acteurs de marché bénéficiaires des titres incassables : 7,57 %

Le coût notional d'incapacité ainsi valorisé représente 17,4 % du cours de référence avant décote.

4.2 Plans d'options sur sociétés non cotées

Différentes sociétés du groupe ont par ailleurs attribué des options sur actions à leur personnel et leurs mandataires sociaux.

Il n'y a pas eu de nouveau plan attribué au cours de l'exercice 2007

Ces plans sont réglés en espèces et l'incidence de leur charge 2007 est de 5,06 M EUR résultant de l'écart entre les prix d'exercice et les valeurs des actions à livrer. La durée de vie des options consenties est en général de 6 ans et la dernière option sera exercée au plus tard en 2008.

Les actions cédées sont reprises en général par une autre société du Groupe dans le cadre de la politique de contrôle des filiales.

Chacun de ces plans a été valorisé à l'aide d'une méthode de valeur intrinsèque propre à chaque société.

4.3 Plans d'options et d'attribution gratuite d'actions du Groupe Boursorama

La charge 2007 du plan mis en place en 2004 est de 476 K EUR, après prise en compte des pertes d'options de l'année qui s'élèvent à 45 000.

La charge 2007 du plan de stock options et d'attribution gratuite d'actions mis en place 2006 est de 1 659 K EUR, après prise en compte des pertes d'options de l'année qui s'élèvent à 24 996 et des pertes d'actions de l'année qui s'élèvent à 22 000.

4.4 Rémunérations variables indexées sur le cours de l'action SG

Plusieurs lignes métiers du Groupe ont attribué durant l'année 2007 des rémunérations variables indexées sur le cours de l'action Société Générale, qui seront réglées en espèces.

NOTE 39 COUT DU RISQUE

<i>(En MEUR)</i>	2007	2006
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	(808)	(681)
Pertes non couvertes	(231)	(215)
- sur créances irrécouvrables	(126)	(191)
- sur autres risques	(105)	(24)
Récupérations	143	184
- sur créances irrécouvrables	136	183
- sur autres risques	7	1
Autres risques		
Dotations nettes aux autres provisions	(9)	33
Total	(905)	(679)

NOTE 40

PERTE NETTE SUR ACTIVITES DE MARCHÉ NON AUTORISEES ET DISSIMULEES

Le Groupe a mis à jour les 19 et 20 janvier 2008 des activités non-autorisées et dissimulées d'une ampleur exceptionnelle portant sur des prises de positions directionnelles réalisées principalement courant 2007 et début 2008 par un trader en charge d'activités de marché sur des instruments dérivés « plain vanilla » sur indices boursiers européens. L'identification et l'analyse de ces positions, les 19 et 20 janvier 2008, ont conduit le Groupe à les clôturer dans les meilleurs délais dans le respect de l'intégrité des marchés. L'analyse de ces activités non-autorisées a été établie, avant l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, que les mécanismes de dissimulation utilisés au cours de l'exercice 2007 s'étaient poursuivis jusqu'à leur découverte en janvier 2008. A la date d'arrêté des comptes, les activités de la Banque d'Investissement et de Financement font encore l'objet de différentes investigations internes et externes et tout fait nouveau éventuel sera pris en considération.

L'application des dispositions des normes IAS 10 "Evénements postérieurs à la date de clôture" et IAS 39 "Instruments financiers, comptabilisation et évaluation" pour le traitement comptable des opérations relatives à ces activités non-autorisées et à leur débouclage aurait pu conduire à enregistrer un produit avant impôt de + 1 471 millions d'euros dans le résultat de l'exercice 2007 et à présenter dans les notes annexes aux comptes consolidés une information sur la perte avant impôt de - 6 382 millions d'euros qui n'aurait été alors constatée en résultat qu'en 2008.

Pour l'information de ses actionnaires et du public, le Groupe a cependant estimé que cette présentation était contraire à l'objectif des états financiers décrit dans le Cadre des normes IFRS, et a considéré que pour parvenir à la présentation d'une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2007, il était plus approprié de constater dans le résultat consolidé de l'exercice 2007, en l'isolant, l'intégralité des conséquences financières des opérations conclues dans le cadre de ces activités non-autorisées. A cet effet, et conformément aux paragraphes 17 et 18 de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers", le Groupe a décidé de s'écarter des dispositions des normes IAS 10 "Evénements postérieurs à la date de clôture" et IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" en comptabilisant dans le résultat consolidé de l'exercice 2007 une provision pour le coût total d'arrêt des activités non-autorisées.

Afin de fournir une information plus pertinente pour la compréhension de la performance financière du Groupe en 2007, la perte nette globale liée aux clôtures des positions directionnelles prises dans le cadre des activités non-autorisées et dissimulées est présentée dans une rubrique supplémentaire du compte de résultat consolidé intitulée « Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées » :

(En M EUR)

31.12.2007

Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat conclus dans le cadre d'activités de marché non-autorisées et dissimulées	1 471
Dotation à la provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées	(6 382)
Total	(4 911)

La perte nette ainsi reconnue a été considérée comme déductible sur le plan fiscal. Néanmoins, la déductibilité de la dotation à la provision pour perte sur activités de marché non-autorisées et dissimulées n'interviendra qu'au titre du résultat imposable de l'exercice 2008. Cette position fiscale s'appuie tant sur la législation que sur la jurisprudence, et a été confortée par l'opinion de plusieurs consultations d'avocats spécialisés en fiscalité.

En conséquence, l'incidence sur la charge d'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2007 est la suivante :

- Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat conclus dans le cadre d'activités de marché non-autorisées et dissimulées génèrent une charge d'impôt courante de : 507 M EUR.

- La provision figurant au passif du bilan au 31 décembre 2007 génère un produit d'impôt différé pour un montant de : 2 197 M EUR (enregistré en contrepartie d'un actif d'impôt différé au bilan).

NOTE 41
IMPOTS SUR LES BENEFICES

<i>(En M EUR)</i>	2007	2006
Charge fiscale courante	(2 501)	(2 099)
Charge fiscale différée	2 219	(194)
Total de la charge d'impôt ⁽¹⁾	(282)	(2 293)

⁽¹⁾ La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

	2007	2006
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence (en M EUR)	1 886	8 078
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3%)	34,43%	34,43%
Différences permanentes	15,82%	-0,94%
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-13,03%	-1,10%
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-8,86%	-1,31%
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	-13,04%	-2,70%
Taux effectif Groupe	15,32%	28,38%

NOTE 42 RESULTAT PAR ACTION

<i>(En M EUR)</i>	2007	2006
Bénéfice net part du Groupe	947	5 221
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ⁽¹⁾	864	5 180
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾	435 775 951	420 156 535
Résultat par action (en EUR)	1,98	12,33

<i>(En M EUR)</i>	2007	2006
Bénéfice net part du Groupe	947	5 221
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ⁽¹⁾	864	5 180
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾	435 775 951	420 156 535
Nombre moyen de titres retenus au titre des éléments dilutifs	5 860 094	5 723 992
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	441 636 045	425 880 527
Résultat dilué par action (en EUR)	1,96	12,16

A titre indicatif, le résultat par action et le résultat dilué par action, retraités de la perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées d'un montant de 3 221 M€ après impôt, sont présentés ci-après :

<i>(En M EUR)</i>	2007	2006
Bénéfice net part du Groupe retraité	4 167	5 221
Bénéfice net attribuable aux actionnaires retraité ⁽¹⁾	4 084	5 180
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾	435 775 951	420 156 535
Résultat par action hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées (en EUR)	9,37	12,33

<i>(En M EUR)</i>	2007	2006
Bénéfice net part du Groupe retraité	4 167	5 221
Bénéfice net attribuable aux actionnaires retraité ⁽¹⁾	4 084	5 180
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾	435 775 951	420 156 535
Nombre moyen de titres retenus au titre des éléments dilutifs	5 860 094	5 723 992
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	441 636 045	425 880 527
Résultat dilué par action hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées (en EUR)	9,25	12,16

⁽¹⁾ L'écart correspond aux intérêts nets d'impôt à verser aux porteurs de Titres super subordonnés et de Titres subordonnés à durée indéterminée.

⁽²⁾ Hors actions d'auto-contrôle.

NOTE 43

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. Définition

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (Président Directeur Général et les 2 Directeurs Généraux Délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles la Société Générale exerce une influence notable.

1.1. Rémunération des dirigeants

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Avantages à court terme	12,5	11,9
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	2,9
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paievements en actions	4,2	2,9
Total	16,8	17,7

Le document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe.

1.2. Transactions avec les parties liées personnes physiques

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31/12/2007, qui s'élèvent au total à 4,1 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

1.3. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par le groupe Société Générale aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2007 en application de la norme IAS 19 aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des mandataires sociaux de la Société Générale (MM. Bouton, Citerne, Alix et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 32,1 M EUR.

2. Entités associées ⁽¹⁾

Encours actifs avec les parties liées

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006 *
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	126	45
Autres actifs	296	77
Total encours actifs	422	122

Encours passifs avec les parties liées

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006 *
Passifs à la juste valeur par résultat	141	79
Dettes envers la clientèle	-	-
Autres passifs	16	13
Total encours passifs	157	92

PNB avec les parties liées

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006 *
Intérêts et assimilés	-	2
Commissions	1	1
Résultat net sur opérations financières	18	(23)
Produit net des autres activités	-	-
PNB	19	(20)

Engagements avec les parties liées

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2007	31.12.2006 *
Engagements de financement donnés	73	73
Engagements de garanties donnés	1 132	1 245
Engagements sur instruments financiers à terme	623	641

⁽¹⁾ Entités consolidées en intégration proportionnelle et en mise en équivalence

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés.

NOTE 44

SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	PAYS	METHODE	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			décembre 2007	décembre 2006	décembre 2007	décembre 2006
FRANCE						
BANQUES						
. Banque de Polynésie (1)	France	IG	72,10	72,10	72,10	72,10
. Barep (9)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. BFCOI	France	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
. Calif	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Crédit du Nord (1)	France	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
. Génébanque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Groupama Banques	France	ME	20,00	20,00	20,00	20,00
. SG Calédonienne de Banque (1)	France	IG	90,10	90,10	90,10	90,10
. SG de Banque aux Antilles	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
. Barep Court Terme (2) (11)	France	IG	-	-	-	-
. Barep Assets Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Barep Opportunités Stratégie (2) (11)	France	IG	-	-	-	-
. Barep Performance Plus (2) (11)	France	IG	-	-	-	-
. Euro VL (1)	France	IG	98,25	100,00	98,25	100,00
. FCP Morgan Stanley Aktien (4)	France	IG	-	100,00	-	98,30
. IEC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Interga S.A.S	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. JS Credit Fund	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Lyxor Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Lyxor International Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Primafair SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SAS Orbeo	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
. SGAM Index	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Asset Management (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Energie Usa Corp	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG European Mortgage Investments (2)	France	IG	100,00	-	100,00	-
. SGAM AI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGAM AI Crédit Plus (2)	France	IG	100,00	-	100,00	-
. SGAM AI Crédit Plus Opportunités (2)	France	IG	100,00	-	100,00	-
. SGAM AI Euro Garanti 3 M (2) (11)	France	IG	-	-	-	-
. SGAM AI Euro Garanti 12 M (2) (11)	France	IG	-	-	-	-
. SGAM Banque (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGAM RTO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. Airbaill	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD France (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Bull Finance	France	IG	51,35	51,35	51,35	51,35
. Cafirec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. C.G.I (1)	France	IG	99,88	99,89	98,88	99,89
. Dalarec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Disponis	France	IG	99,94	99,94	100,00	100,00
. Evalparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FCC Ouranos (2)	France	IG	100,00	-	100,00	-
. FCC Ouréa (2)	France	IG	100,00	-	100,00	-
. Fenwick Lease	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Fontanor (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Franfinance SA (1)	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
. Franfinance Location	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. French Supermarkets 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Génécal	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Génécomi	France	IG	53,84	60,65	53,84	60,65
. Ipersoc SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Linden SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Orpavimob SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Promopart	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Rusfinance SAS (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sagem Lease	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SAS IPF (3)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SCP Clémence (8)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SCP Salomé (8)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SG Equipement Finance SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Services	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SNC Athena Investissements	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SNC Cofininvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SNC Distinvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SNC Financières Valmy Investissements	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SNC Fininva	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SNC Finovadis	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SNC Paris Strasbourg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SNC Sirius (3)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. Sofom	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sofrafi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogéfinmur	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogéfinancement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogéfinerg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogéga PME	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogelease France	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Solocvi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Valmyfin	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Varoner 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
. Aurelec (6)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. FCC Albatros	France	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
. FCP Lyxor Obligatum (1) (11)	France	IG	-	-	-	-
. Fimat Americas S.A.S	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Finareg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Finecorp (6)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. Fonvalor2 (6)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. Geforpat (6)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. Géné Act 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Généfinance	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Généval (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Geninfo	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Lyxor Quantic Optimizer (7)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. Libécap	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

	PAYS	METHODE	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			IG : INTEGRATION GLOBALE		décembre	décembre
			IP : INTEGRATION PROPORTIONNELLE		2007	2006
			ME : MISE EN EQUIVALENCE		2007	2006
. Megaval	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Mountain Peak (4)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. Salvépar	France	IG	51,42	51,42	51,42	51,42
. SCI Foncière Défense	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SG Capital Développement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Consumer Finance (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Financial Services Holding	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGSS Holding	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sivalparts (6)	France	IG	-	100,00	-	100,00
. Sogéfin	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogénéral Participation	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG de Participations	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogéparticipations (ex-Sogenal) (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogéplus	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Société Générale Capital Partenaire	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sté Rue Edouard- VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
. The Emerald Fund Limited	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Vouric	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE COURTAGE						
. Boursorama (1)	France	IG	55,93	56,57	55,93	56,57
. Clickoptions	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Fimat Banque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Fimat SNC Paris	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Gaselys	France	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
. SG Energie	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Euro CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Option Europe	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Securities Paris	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FONCIERES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER						
. Galybet	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Généfim (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Généfimmo (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Orient Properties	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogébaïl	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogéprom (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sophia-bail	France	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
SOCIETES DE SERVICE						
. CGA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ECS (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Parel	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Socogéfi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IMMOBILIER D'EXPLOITATION						
. CFM (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Eléaparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Génégis 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Génégis 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Génévallymy	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SAS SOCADQUATORZE (2)	France	IG	100,00	-	100,00	-
. SAS SOCADSEIZE (2)	France	IG	100,00	-	100,00	-
. SC Alicante 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SC Chassagne 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SCI Opéra 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SI 29 Haussmann	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Société Immobilière de Strasbourg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogé Colline Sud	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogé Perival 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogé Perival 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogé Perival 3	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogé Perival 4	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogéfontenay	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Soginfo (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. S.T.I.P	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. Valminvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCE						
. Génécar	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Oradéa Vie	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogécap (1)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Sogessur	France	IG	65,00	65,00	65,00	65,00
EUROPE						
BANQUES						
. Banca Romana Pentru Devzvoltare (1)	Roumanie	IG	58,32	58,32	58,32	58,32
. Banka Popullore (2)	Albanie	IG	75,00	-	75,00	-
. Bank Republic (1) (2)	Georgie	IG	60,00	-	60,00	-
. General Bank of Greece (1)	Grèce	IG	52,32	52,32	52,32	52,32
. Komerčni Banka (1)	République tchèque	IG	60,35	60,35	60,35	60,35
. SG Bank Nederland NV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Express Bank (1)	Bulgarie	IG	97,95	97,95	97,95	97,95
. SG Hambros Bank Limited (1)	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Private Banking (Suisse) (1)	Suisse	IG	77,62	77,62	77,62	77,62
. Société Générale SRBIJA	Serbie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Vostok (1)	Russie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGBT Luxembourg (1)	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG Private Banking (Monaco)	Monaco	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SKB Banka (1)	Slovénie	IG	99,68	99,68	99,68	99,68
. Société Générale Cyprus Ltd	Chypre	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
. Sogéparticipations Belgique (1)	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Splitska Banka	Croatie	IG	99,76	99,76	99,76	99,76
. 2S Banca	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. Rosbank	Russie	ME	20,00	20,00	20,00	20,00
SOCIETES FINANCIERES						
. Amber	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BRD Finance Credite Consum SRL	Roumanie	IG	79,58	79,58	100,00	100,00
. Brigantia BV (1)	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	80,00	80,00
. Claris 4 (11)	Jersey	IG	-	-	-	-
. Co-Invest LBO Master Fund LLP (2)	Grande-Bretagne	IG	100,00	-	51,00	-

	PAYS	METHODE	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe		
			IG : INTEGRATION GLOBALE	décembre	décembre	décembre	décembre
				2007	2006	2007	2006
				IP : INTEGRATION PROPORTIONNELLE			
ME : MISE EN EQUIVALENCE							
FINANCEMENTS SPECIALISES							
. ALD Marocco	Maroc	IG	42,95	42,95	50,00	50,00	
. Eqdom	Maroc	IG	45,16	44,84	54,21	53,61	
. Sogelease Egypt	Egypte	IG	70,87	70,87	80,00	80,00	
. Sogelease Maroc	Maroc	IG	71,81	71,81	100,00	100,00	
ASSURANCES							
. La Marocaine Vie	Maroc	IG	73,75	73,75	87,07	87,07	
AMERIQUE							
BANQUES							
. Banco SG Brasil (ex Banco Société Générale Brasil SA) (1)	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. Galo S.A. (1) (2) (12)	Brésil	IG	70,00	-	70,00	-	
. SG Canada (1)	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. Trancoso Participações Ltda. (1) (2) (13)	Brésil	IG	100,00	-	100,00	-	
SOCIETES FINANCIERES							
. Andromede Fund	Iles Caïman	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. GIC LTO (2)	Etats-Unis	IG	100,00	-	100,00	-	
. Lyxor Ivory Fund (2)	Iles Caïman	IG	100,00	-	100,00	-	
. Raeburn Overseas Partners Ltd	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. Ruby Fund Limited (2)	Iles Caïman	IG	100,00	-	100,00	-	
. SG Americas Inc (1)	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG Capital Trust (1)	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG Warrants Limited	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SocGen Real Estate Company L.L.C. (4)	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	100,00	
. TCW Group (1)	Etats-Unis	IG	98,40	95,06	99,40	98,15	
. TOBP (11)	Etats-Unis	IG	-	-	-	-	
. TOPAZ Fund	Iles Caïman	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. Turquoise	Iles Caïman	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SOCIETES DE COURTAGE							
. Fimat Alternative Strategies Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. Fimat Canada Inc.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. Fimat Futures USA LLC	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. Fimat Preferred LLC (4)	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	100,00	
SOCIETES DE SERVICE							
. Fimat Facilities Management	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
FINANCEMENTS SPECIALISES							
. Cousto Investments LP	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	55,00	55,00	
. PACE (2) (11)	Etats-Unis	IG	-	-	-	-	
. Makatea JV Inc	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	66,67	66,67	
. Mehetia Inc (7)	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	51,00	
. Rexus LLC	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	70,83	70,83	
. SG Astro Finance LP	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG Astro Finance Trust	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG Constellation Canada LTD	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG Equity Finance LLC	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG Finance Inc	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG Preferred Capital III LLC (1)	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. Sorbier Investment Corp	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	65,00	60,00	
SOCIETES DE PORTEFEUILLE							
. SG Commodities Product	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG Investissement Management Holding Corp (1)	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG Tandem (5)	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	100,00	
ASIE ET OCEANIE							
BANQUES							
. SG Australia Holdings (1)	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG Private Banking (Japan) Limited	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG Securities North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SOCIETES FINANCIERES							
. Fortune Fund Management Co. (FFMC) (2)	Chine	IP	49,00	-	49,00	-	
. IBK SGAM	Corée du Sud	IP	50,00	50,00	50,00	50,00	
. SG Asset Management Singapore Ltd	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SGAM Japan	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG Asia (Hong Kong) Ltd	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SOCIETES DE PORTEFEUILLE							
. SGAM North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SOCIETES DE COURTAGE							
. Fimat Singapour	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. Fimat HK	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. Fimat Japan (2)	Japon	IG	100,00	-	100,00	-	
. Fimat International Banque Hong Kong	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. Fimat Taiwan	Taiwan	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG Securities Asia Int. Holdings (1)	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. Succursale Fimat Sydney	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	

(1) Sociétés effectuant une sous-consolidation.

(2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2007.

(3) Entités déconsolidées en 2007.

(4) Entités liquidées en 2007.

(5) Entité désormais sous consolidée.

(6) Dissolution par confusion de patrimoine avec Généval.

(7) Entités cédées sur 2007.

(8) Dissolution par confusion de patrimoine avec Calif.

(9) Fusion avec SGAM Banque.

(10) Fusion avec Axis Italiana.

(11) Entités Ad Hoc contrôlées en substance par le groupe.

(12) Holding d'acquisition de Banco Pecunia.

(13) Holding d'acquisition de Banco Cacique.

NOTE 45
INFORMATION SECTORIELLE PAR POLE ET SOUS POLES

	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
(En M EUR)						
Produit net bancaire	7 058	6 833	3 444	2 786	2 838	2 404
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(4 566)	(4 450)	(1 986)	(1 644)	(1 526)	(1 290)
Résultat brut d'exploitation	2 492	2 383	1 458	1 142	1 312	1 114
Coût du risque	(329)	(275)	(204)	(215)	(374)	(273)
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	2 163	2 108	1 254	927	938	841
Perte nette sur activités de marchés non-autorisées et dissimulées						
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	2 163	2 108	1 254	927	938	841
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2	2	36	11	(7)	(14)
Gains nets sur autres actifs	4	5	28	7	1	(1)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	2 169	2 115	1 318	945	932	826
Impôts sur les bénéfices	(736)	(719)	(320)	(242)	(315)	(291)
Résultat net	1 433	1 396	998	703	617	535
Intérêts minoritaires	58	52	312	232	17	14
Résultat net part du Groupe	1 375	1 344	686	471	600	521

	Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs					
	Gestion d'actifs		Banque Privée		Service aux investisseurs et Epargne en ligne	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
(En M EUR)						
Produit net bancaire	1 119	1 281	823	658	1 799	1 256
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(841)	(805)	(531)	(434)	(1 336)	(1 059)
Résultat brut d'exploitation	278	476	292	224	463	197
Coût du risque	(4)	1	(1)	(4)	(36)	(5)
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	274	477	291	220	427	192
Perte nette sur activités de marchés non-autorisées et dissimulées						
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	274	477	291	220	427	192
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Gains nets sur autres actifs	(6)	(1)	-	-	-	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	268	476	291	220	427	192
Impôts sur les bénéfices	(91)	(162)	(63)	(49)	(141)	(62)
Résultat net	177	314	228	171	286	130
Intérêts minoritaires	8	16	13	12	18	10
Résultat net part du Groupe	169	298	215	159	268	120

	Banque de Financement et d'Investissement		Gestion Propre		Groupe Société Générale	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
(En M EUR)						
Produit net bancaire ⁽²⁾	4 522	6 998	320	201	21 923	22 417
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(3 425)	(3 890)	(94)	(131)	(14 305)	(13 703)
Résultat brut d'exploitation	1 097	3 108	226	70	7 618	8 714
Coût du risque	56	93	(13)	(1)	(905)	(679)
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	1 153	3 201	213	69	6 713	8 035
Perte nette sur activités de marchés non-autorisées et dissimulées	(4 911)				(4 911)	
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marchés non-autorisées et dissimulées	(3 758)	3 201	213	69	1 802	8 035
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	19	24	(6)	(5)	44	18
Gains nets sur autres actifs	26	30	(13)	3	40	43
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	(18)	-	(18)
Résultat courant avant impôts	(3 713)	3 255	194	49	1 886	8 078
Impôts sur les bénéfices	1 501	(902)	(117)	134	(282)	(2 293)
Résultat net	(2 212)	2 353	77	183	1 604	5 785
Intérêts minoritaires	9	13	222	215	657	564
Résultat net part du Groupe	(2 221)	2 340	(145)	(32)	947	5 221

⁽¹⁾ Y compris dotations aux amortissements

⁽²⁾ Ventilation du Produit Net Bancaire par activité de la Banque de Financement et d'Investissement :

Financements et Conseil	1 859	1 559
Taux, Change et Matières Premières	(885)	2 252
Actions	3 548	3 049
Autres	-	138
Total Produit Net Bancaire	4 522	6 998

Les montants au 31 décembre 2006 ont été retraités par rapport aux états financiers publiés pour tenir compte de la nouvelle organisation du Groupe et des changements effectués au 31 décembre 2006 et décrits dans le document de référence au titre de l'exercice 2006.

NOTE 45 (suite)
INFORMATION SECTORIELLE PAR POLES ET SOUS POLES

	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services financiers		Banque de Financement et d'Investissement	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
(En M EUR)								
Actifs sectoriels	160 987	144 556	64 156	53 606	115 949	108 445	614 278	560 935
Passifs sectoriels⁽¹⁾	118 063	112 469	58 007	49 335	76 941	74 055	650 144	581 325

	Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs								Gestion Propre		Groupe Société Générale	
	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Services aux investisseurs et Epargne en ligne		Total Branche		31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006				
(En M EUR)												
Actifs sectoriels	30 403	21 708	18 943	18 908	45 249	32 237	94 595	72 853	21 797	16 446	1 071 762	956 841
Passifs sectoriels⁽¹⁾	21 332	12 675	27 899	23 764	68 805	53 029	118 036	89 468	19 296	16 757	1 040 487	923 409

⁽¹⁾ Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres)

NOTE 45 (suite)
INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Décomposition du PNB par zone géographique

(En M EUR)	France		Europe		Amériques	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Produits nets d'intérêts et assimilés	733	1 102	2 862	2 235	(1 150)	(260)
Produits nets de commissions	4 186	4 012	1 854	1 447	1 011	965
Résultat net des opérations financières	7 361	6 353	859	1 630	1 085	2 174
Autres produits nets d'exploitation	628	619	740	676	(136)	(124)
Produit net bancaire	12 908	12 086	6 315	5 988	810	2 755

(En M EUR)	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Produits nets d'intérêts et assimilés	(156)	(192)	633	557	(20)	(37)	2 902	3 405
Produits nets de commissions	194	160	259	239	24	30	7 528	6 853
Résultat net des opérations financières	734	638	56	32	157	157	10 252	10 984
Autres produits nets d'exploitation	5	-	5	4	(1)	-	1 241	1 175
Produit net bancaire	777	606	953	832	160	150	21 923	22 417

Décomposition des agrégats bilantiels par zone géographique

(En M EUR)	France		Europe		Amériques		Asie	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Actifs sectoriels	673 182	598 559	191 886	174 749	140 941	128 581	25 357	25 570
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	648 140	572 717	187 217	170 391	141 049	126 684	24 976	25 272

(En M EUR)	Afrique		Océanie		Total	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Actifs sectoriels	16 570	14 450	23 826	14 932	1 071 762	956 841
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	15 446	13 570	23 659	14 775	1 040 487	923 409

⁽¹⁾ Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres)

Note 46

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Création de Newedge, filiale de courtage de Société Générale et de Calyon

La Société Générale et Calyon ont conclu le 2 janvier 2008 la fusion des activités de courtage exercées par leurs filiales respectives Fimat et Calyon Financial.

Newedge, la nouvelle société issue de cette fusion, se positionne, sur l'ensemble des dix plus importantes Bourses d'échanges, parmi les cinq premiers acteurs mondiaux en matière d'exécution et de compensation de produits dérivés listés.

Détenue et contrôlée conjointement à 50/50 par Société Générale et Calyon, Newedge sera consolidée dans les comptes du Groupe Société Générale par intégration proportionnelle à compter du 2 janvier 2008.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandons d'activité », les actifs et passifs des entités Fimat au 31 décembre 2007 ont été reclassés dans le bilan consolidé du Groupe Société Générale en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés.

Lancement d'un partenariat entre la Banque Postale et Société Générale dans le domaine de la monétique

Le 10 janvier 2008, la Banque Postale et Société Générale ont signé un protocole d'accord pour mettre en commun les activités de développement et d'exploitation de leurs systèmes monétiques. En mutualisant les investissements, les coûts de maintenance et d'exploitation d'une plate-forme monétique, elles visent à partager leur savoir-faire tout en abaissant le coût de leurs opérations.

Les traitements informatiques courants et à venir seront centralisés au sein d'une co-entreprise détenue à parts égales par la Banque Postale et Société Générale et dont le lancement opérationnel interviendra au 1er avril 2008. Cette co-entreprise, contrôlée conjointement par les deux établissements, sera consolidée dans les comptes du Groupe Société Générale par intégration proportionnelle.

Augmentation de capital de 5,5 Md EUR

Le Groupe a annoncé, le 11 février 2008, le lancement d'une augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription de 5,5 Md EUR qui a pour premier objectif de conforter les fonds propres de la banque et de lui donner les moyens de poursuivre sa croissance.

Cette augmentation fait l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce et conduira à la création de 116 654 168 actions nouvelles qui porteront jouissance au 1er janvier 2008 et qui seront admises aux négociations sur le marché Eurolist de NYSE Euronext Paris à compter du 13 mars 2008.

Prise de contrôle de Rosbank

Suite à la décision prise le 20 décembre 2007 d'exercer son option d'achat, le Groupe a finalisé le 13 février 2008 l'acquisition de 30% et 2 actions de Rosbank au prix de 1 700 M USD, ce qui porte le pourcentage de détention du Groupe dans cette filiale à 50% et une action.

Ce regroupement d'entreprises est présenté de façon détaillée au sein de la note 2.

Gestion d'actifs

Le rachat d'actifs en provenance des fonds SGAM investis dans des sous-jacents de type crédit pourrait se prolonger au cours du premier trimestre 2008, et compte-tenu de la situation des marchés du crédit, entraîner de nouvelles décotes de valorisation.